

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 17 décembre 2008
Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Hervé De GABORY, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUVEYRE, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Pierre YERLES.

Excusés : MM. Jean-Jacques BENOIT, Gérard CESAR, Mme Martine FAURE, MM. Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Alain PERONNAU, Mme Marie RECALDE, MM. Gilles SAVARY, Dominique VINCENT.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

Intervention du Vice-Président chargé de la Citoyenneté, de l'Education et de la Jeunesse

Alain MAROIS :

Pour la présentation de la vice-présidence, Alain Marois commente le document : "Les collèges de Gironde – Etat des lieux et perspectives vers un schéma départemental", projeté sur écran, et que vous pouvez retrouver en annexes.

Notre responsabilité nous amène, quant au maintien en état et à l'adaptation du parc des collèges, à gérer la nécessité d'adapter nos projets et notre programme d'investissements aux contraintes démographiques. C'est une contrainte majeure qui va continuer à impacter très fortement notre programme prévisionnel d'investissements pour les années à venir.

Très rapidement, le document qui va vous être présenté est très synthétique, mais il est nourri d'un travail extrêmement complet effectué par notre institution, par la Direction Ressources et Territoires, qui est une des quatre directions de la Direction Générale Adjointe chargée de la Jeunesse, de l'Education, du Sport et de la Vie Associative, qui s'appuie sur notre Service d'Information Géographique, qui est un outil performant au service de l'ensemble des politiques publiques de notre institution. Ce travail a été mené en collaboration avec l'Education Nationale, mais si nous sommes en situation de le présenter, je vous le rappelle, c'est parce que depuis la loi des transferts de 2004 nous avons la responsabilité de la sectorisation des collèges.

Je reviendrai ensuite sur ce qui vient également perturber ce travail, c'est-à-dire la loi présentée par Xavier Darcos, mettant en place un système qui pose un droit encadré des familles à choisir le collège de leur choix. Je laisse cet aspect des choses. Regardons le fond.

Dans quelle situations somme-nous ? Comment se situe le Département de la Gironde par rapport aux autres départements d'Aquitaine ? Quelles sont les tendances démographiques lourdes ?

A travers la présentation de l'évolution démographique en Gironde, par rapport aux autres départements d'Aquitaine, toutes les projections disent que c'est un département dont la population va continuer à croître. A échéance de 2030 : 1 667 000 girondins seront attendus. Cette évolution aura des conséquences lourdes massivement sur nos politiques publiques et sur les collèges en particulier, mais elle ne se répartit pas de manière homogène sur le territoire girondin. Nous sommes un des départements les plus en progression sur ce plan-là.

Sur le plan des données brutes qui s'imposent aujourd'hui des naissances et de leur évolution, nous pouvons constater près de 1200 naissances supplémentaires en 2008 par rapport à 1999, c'est-à-dire 1200 collégiens, à terme. En faisant abstraction des mouvements de populations, cet élément montre bien que nous avons une population qui s'installe en Gironde, mais c'est aussi une population qui est en âge d'avoir des enfants et qui vient au fur et à mesure impacter fortement la tendance démographique qui s'applique à nous. Cette tendance, malgré les aléas démographiques généraux, est constante. La ligne donne une progression naturelle.

Lorsqu'on regarde la combinaison entre les soldes naturels démographiques et les soldes migratoires de notre Département, il est dans une position singulière par rapport aux autres, puisque les deux phénomènes se cumulent. Les soldes naturels, il y a plus de naissances que de décès, sont entretenus par des soldes migratoires positifs. Nous sommes le seul département à connaître cette situation, qui entraîne au niveau des collèges à l'avenir une dynamique qui est un peu de nature exceptionnelle si on prend les chiffres au niveau national.

Les conclusions que l'on peut en tirer, on va les voir assez rapidement sur les effectifs proprement dit des collèges. Aujourd'hui, tout le monde le sait, mais il faut se le remettre en tête, un enfant en maternelle est repéré, qu'il soit dans le public ou dans le privé. Avec une

scolarité homogène, dans huit ans cet enfant sera en sixième. Ces chiffres ne sont pas tirés d'une boule de cristal, ils sont constatés déjà dans les collèges de Gironde, dans les écoles maternelles, primaires. On peut déjà tracer cette évolution, sans tenir compte de ce qui va venir amplifier ou diminuer certains phénomènes, comme les évolutions démographiques de tel ou tel secteur de la Gironde. Globalement on constate, une très forte augmentation des effectifs de 2008 à 2011, une stabilisation de 2011 à 2013, puis une reprise de cette augmentation des effectifs. Il faut avoir ces données en tête car aujourd'hui, vous le savez, on a déjà eu à s'expliquer là-dessus, entre la décision politique prise dans cette assemblée, et la livraison d'un collège neuf rendu nécessaire par la démographie, on ne sait pas faire en moins de quarante-six à cinquante mois. Et pour tenir cet agenda, il faut des coïncidences exceptionnelles et que tout s'enchaîne bien avec les déroulements habituels des décisions. Nous sommes donc en nécessité d'anticiper fortement la situation.

Sur les collèges, on peut resituer cette progression sur le court terme, avec une première crête en 2011, puis la stabilisation et la hausse attendue au-delà. Après 2013, la hausse existera mais sera modulée selon la pression de l'urbanisme, la poursuite ou pas du mouvement démographique vers notre département. De 2008 à 2011, près de deux mille collégiens sont attendus, qu'il faudra loger dans les collèges en Gironde. C'est une contrainte majeure qui pèse sur nos programmations. On ne peut plus regarder nos programmations simplement en disant qu'on hérite du fruit d'une histoire avec un certain nombre de décisions qui sont déjà prises. On est obligé d'intégrer cette donnée et de remettre à plat le plan prévisionnel d'investissements, parce que tout le monde doit être d'accord avec la nécessité de base de loger un collégien dans un collège.

Que donne cette évolution à l'échelle des zones de recrutement de nos collèges ? Comment travaillons-nous ? Le premier socle concerne les effectifs transmis par l'Inspection Académique et le Rectorat. Notre service d'information géographique nous permet d'être en capacité de situer chaque collégien de Gironde avec son adresse, ce qui ne veut pas dire nominativement, nous n'avons pas transmission des données nominatives. Cela est un outil intéressant, lorsqu'on va raisonner sur la sectorisation, sur les transports, en essayant de projeter sur un schéma directeur des collèges. Partant de cela, il s'agit pour nous d'introduire dans ces données brutes toutes les informations en provenance de différentes sources. A partir de l'année prochaine, nous pourrons intégrer l'ensemble du recensement général et de son actualisation. Nous intégrons des données sociales venant de la CAF, des résultats d'enquêtes sur les territoires qui semblent les plus en risque de décalage entre nos capacités et les besoins. Nous allons donc, auprès des collectivités, rechercher les données concernant les projets d'urbanisation, vérifier le nombre de permis de construire délivrés, également les projets en matière de livraison d'opérations d'urbanisme à court et moyen termes. Cet ensemble de données nous permet de comparer un pronostic à la capacité des collèges telle que nous l'avons définie, pour identifier des zones d'alerte et étudier des scénarii de résolution, parce qu'il va falloir jouer sur plusieurs cordes pour régler les difficultés que nous avons à prendre en compte.

Concernant la capacité des collèges, elle n'a pas été arrêtée de manière autocratique. C'est d'abord l'Education Nationale qui l'a arrêtée avant les transferts, et nous travaillons régulièrement avec l'Education Nationale pour redéfinir cette capacité, non pas en fonction de l'histoire. Un collège créé il y a vingt ans à six cents élèves, aujourd'hui peut en accueillir plus et parfois moins. Je prends l'exemple de matières qui ont occupé beaucoup d'espace à une époque. On parlait de technologie qui aujourd'hui nécessite moins d'espace, puisqu'on utilise

essentiellement des outils informatiques dans la classe ou dans des salles spécialisées. La capacité a été recalée en en tenant compte. Ce n'est pas celle que vous avez en tête sur les territoires. Elle est quand même signifiée à chaque établissement, qui connaît sa capacité d'aujourd'hui et pas celle qu'il avait administrativement à l'époque de sa création.

Que donne cette analyse ? Par période de trois ans, vous pouvez voir apparaître des zones critiques sur l'ensemble du territoire girondin. Vous allez le voir par l'impact de plus en plus coloré dans les tons rouges de la carte. Il s'agit là de prendre en compte l'évolution du nombre des collégiens. Sur les cartes qui sont montrées on peut être en zone critique (couleur rouge), mais avoir la capacité d'accueillir des collégiens. Les cartes suivantes vont montrer où sont les distorsions entre ces phénomènes et les capacités des collèges d'aujourd'hui. En 2009, vous voyez quelques clignotants, un seul en rouge, et certains secteurs qui tournent à l'orangé dans l'évolution des effectifs. En 2012, le paysage a fortement évolué. (Ceux qui suivent les ouvertures et fermetures de classe dans les écoles maternelles et primaires savent qu'on trouve ces mouvements à l'examen des décisions de l'Inspection Académique chaque année.) Si on compare par rapport à la rentrée de base 2007-2008, en 2015 on s'aperçoit que certaines zones de notre territoire sont confrontées à une forte augmentation démographique, donc à une forte augmentation du nombre de collégiens.

Ce seul phénomène ne nous donne pas en lui-même les signaux d'alerte. Vous le voyez, on trouve des secteurs dans lesquels il y a une augmentation démographique et une augmentation du nombre de collégiens et où la capacité existe, et des secteurs où l'augmentation démographique est faible mais la capacité n'existe pas. Si l'on fait la comparaison entre les chiffres attendus des collégiens et les capacités des collèges, on va donc identifier des zones de collèges en alerte, c'est-à-dire qui dépassent d'au moins une division l'effectif par rapport à la capacité d'accueil. Il faut mesurer l'alerte, car il y a des moyens de régler une division ; c'est une petite extension lorsque la place existe. Mais c'est un phénomène dans certains secteurs qui est en perspective, dont il faut voir, au-delà de 2016, il y a de fortes chances que les tendances perdurent.

Aujourd'hui, je vous dévoile la situation comme nous l'analysons, nous pouvons considérer qu'à échéance de 2016, vingt-deux collèges seront en alerte sur onze zones distinctes. Ces onze zones sont pour nous des outils de travail, des secteurs où nous pensons qu'il y a des problématiques qui sont liés, pouvant être résolus, par exemple par une modification de la carte scolaire. Ce sont des zones homogènes, sur lesquelles on pense qu'il y a une résolution possible, en regardant la sociologie, l'histoire, le type de gestion, Cub, hors Cub, les liens entre ces zones.

Plus finement, hors Cub, il y a quand même six zones en alerte (en rouge), concernant onze collèges : la zone Sud Médoc : Hourtin - Castelnau Médoc, la zone Ouest Cub : Saint-Aubin du Médoc, la zone Graves : La Brède – Podensac, la zone Saint-Loubès Rive gauche Dordogne : Saint-Loubès – Arveyres, la zone Vallée de l'Isle : Guitres – Coutras, la zone Saint-Yzan Véraac : Saint-Yzan de Soudiac – Saint-André de Cubzac. Il y a des interrogations sur des secteurs intermédiaires ; on a pris des situations avérées. Je rappelle que nous sommes en forte surveillance du secteur Créon – La Brède par exemple.

Dans la Cub, nous trouvons cinq zones principales d'alerte concernant onze collèges. Ils sont indiqués par grands secteurs, par grands cadrans. Et dans ces secteurs-là, la capacité des collèges ne permettra pas d'accueillir à terme les élèves attendus. Sans aller dans le détail

pour ces collèges, car il faudra mener un travail collectif sur les territoires et dans lesquels vous allez forcément être interrogés, impliqués, on voit que nous sommes confrontés à des enjeux importants. Et je répète, prenons bien en compte le temps de réactivité sur un projet d'investissement ; les décisions prises en 2010 ne prendront leurs effets concrets que par une livraison en 2014 – 2015, d'où la nécessité d'anticiper.

Deuxième élément du plan d'investissement que nous devons prendre en compte, c'est l'état des collèges. Nous sommes confrontés à une situation héritée, sur laquelle nous avons agi fortement, mais il y a encore des disparités. Nous devons aller vers une gestion à long terme de notre patrimoine. Pour cela, les services travaillent à un outil qui pourrait être une espèce de cotation, pour essayer d'objectiver la nécessité de travailler sur tel collège avant tel autre. 104 collèges, vous l'avez vu, nous en passons en grosse restructuration quatre les années où nous avons pu le faire, en vitesse de croisière deux à trois ; cela veut dire un renouvellement de trente à trente à trente-cinq ans. Nous sommes obligés de définir des priorités et de les traiter de manière organisée. Il vous sera présenté lorsqu'il sera achevé, c'est un système qui permet de rendre objectif les éléments, et de prendre en compte une priorité par rapport à telle autre. Comme toutes les institutions publiques, nous sommes confrontés à la gestion de la ressource publique, et forcément à la nécessité de faire des choix et de donner des priorités. Le deuxième aspect est d'objectiver l'état de notre patrimoine.

Le troisième aspect est l'état des dossiers. Certains sont en cours, les listes ont circulé dans les précédentes assemblées, et en état plus ou moins d'avancement. C'est parfois lié à des éléments extérieurs, souvent la disponibilité du foncier. Lorsque nous rénovons un collège, lorsque nous le restructurons, il n'est pas possible de ne pas prendre en compte l'ensemble des matières enseignées, l'ensemble de tout ce que l'on a appris sur le fonctionnement d'un collège. Et très souvent une restructuration nécessite une superficie utile plus importante que celle qui a été livrée, lorsque la capacité du collège correspond à peu près à sa fréquentation. Cela entraîne des contraintes foncières qui ne sont pas faciles ni en milieu rural ni en milieu urbain ou très urbain. Il n'est jamais facile de libérer du foncier, surtout d'en trouver à proximité des collèges, qui sont des lieux historiques souvent, dans une commune, près desquels se sont greffés d'autres équipements, un tissu urbain. Si nous sommes en retard sur notre PPI, c'est essentiellement la question de la maîtrise foncière qui l'explique. Nous trouvons des solutions, mais c'est compliqué. Aujourd'hui, mettre en place un PPI, c'est tenir compte de ces trois données : sur le moyen terme les données démographiques, sur le long terme la gestion optimisée de notre patrimoine, sur le court terme ce qui est déjà en cours.

Notre proposition sur cette année est bien de consacrer nos moyens - la discussion budgétaire indiquera bien que nous continuons à faire un effort sur les collèges, avec un objectif du PPI qui situe nos investissements à un niveau notable - de construire un PPI qui tienne compte de l'ensemble des contraintes. Nous vous proposons un PPI de transition. Pour la première fois un tableau différent est présenté avec l'année 2009, qui correspond aux engagements que nous demandons aux services. Il s'agit bien des projets qui ont été analysés comme n'ayant normalement pas d'obstacle à leur réalisation. Les années 2010-2012 sont décrites en perspective sur le deuxième tableau. D'ici là, nous devons faire tout ce travail dans la transparence. Lorsque le Président a parlé de mettre en place une réflexion autour du collège du vingt-et-unième siècle, il s'agit de créer les conditions pour que les arbitrages à venir du PPI tiennent compte de ces trois données et soient cohérents. Il faudra cette année 2009 pour y arriver. C'est une discussion qui doit interroger l'ensemble des conseillers généraux et les territoires. Cela correspond à des données sur le plan social, sur le plan

économique, sur le plan urbain. On ne peut pas continuer à avoir des collectivités qui pensent que les décisions qu'ils prennent, à leur échelle, n'ont pas d'influence sur le collectif à un échelon plus vaste. Ce sont les enjeux sur les SCOT, de l'aménagement de la Gironde. C'est de cela qu'il est fondamentalement question aussi dans cette carte. C'est la nécessité aussi pour les collectivités, lorsqu'elles ont une politique d'urbanisation, d'anticiper avec nous.

Le deuxième volet s'adressera aux communautés éducatives, car le collège de demain ce n'est peut-être pas le collège d'aujourd'hui, autant essayer d'anticiper ces évolutions, de faire en sorte qu'il soit adapté. Mais c'est aussi un collège qui prend en compte toutes les dimensions. Je pense au rattrapage en cours au niveau des équipements sportifs, qui devra être maintenu. Ce sont tous ces ajustements qui seront en jeu dans ce débat, dont Monsieur le Président a confirmé la nécessité tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Alain Marois.

Serge LAMAISON :

J'ai bien entendu ce que Alain Marois a proposé et précisé ; cela me convient tout à fait. Mais il y a une chose qui me gêne, c'est la base de laquelle nous partons. Vous avez dit que vous étiez en proposition à partir d'éléments fournis par l'Education Nationale essentiellement, laquelle doit avoir des recensements. Mes chers collègues, je reçois hier les recensements de ma commune et de mon canton, des chiffres qui ne correspondent pas du tout à ce que nous attendons. Ce sont les chiffres au 1^{er} janvier 2006 qui sont retenus, en nous indiquant que c'est la population retenue pour le 1^{er} janvier 2009. Nous sommes à moins 10 % par rapport à l'ensemble des communes du canton, les quatre communes Saint-Aubin du Médoc, Le Taillan, Le Haillan et Saint-Médard en Jalles. Nous attendions environ 54 à 55000 habitants, on nous en propose 47 à 48 000 habitants. Entre temps, nous avons fait des dizaines, des centaines, des milliers de permis de construire. On se pose des questions de savoir comment les chiffres sont donnés au départ. Sur l'aspect global de l'aspect collégien, je voulais proposer cela, en soulignant que les soldes migratoires sont très positifs dans nos secteurs. Quand vous dites de prendre les décisions d'urbanisme en fonction de prévisions que nous pourrions connaître, que nous pouvons proposer, mais que nous ne pouvons pas maîtriser, je ne sais pas très bien où on peut aller. La partie cadran Nord-Ouest, il y a encore des marges et on doit pouvoir trouver des solutions. J'ai compris qu'il y a des pointes, et je suis comme vous quand j'ai des pointes dans ma commune on arrive à les gérer pour un à trois ans, et on prend une décision pour savoir si on va au-delà ou si au contraire ces pointes viennent lisser en permanence l'évolution de nos populations. Sur l'ensemble, je ne pense pas que nous resterons en système d'alerte, compte tenu des effectifs que nous pouvons connaître sur nos écoles primaires en ce qui concerne le cadran sur mon canton.

C'est simplement une remarque par rapport à ces recensements, et je voudrais bien savoir quel sera le recensement de la CUB demain, dans quelques jours, au niveau des services de l'INSEE.

Alain MAROIS :

Serge Lamaison évoque une question de méthode, sur laquelle j'ai du mal à m'exprimer. Nous ne partons pas du recensement, nous partons des données brutes des effectifs qui fréquentent aujourd'hui les écoles, qui nous sont fournies par l'Education Nationale, que nous recoupons à ce moment-là, parce que nous rencontrons des distorsions annuelles, par interrogation directe des communes, lorsque par glissement, d'une année sur l'autre, les chiffres que donne l'Education Nationale présentent parfois des ruptures.

J'ai indiqué qu'ensuite dans l'introduction d'une vision prospective, nous prenons en compte des multiples données, dont celles des recensements.

En ce qui concerne le deuxième aspect évoqué, c'est-à-dire le fait que les territoires doivent anticiper, il ne s'agit pas pour moi de caler urbanisation par rapport aux capacités des collèges, mais le mode de relation de notre institution aux territoires permet un travail en amont là-dessus, et en particulier tout simplement lorsque certaines collectivités ont des projets urbains, d'urbanisation, y compris en milieu rural, importants, qui se traduisent au final par la nécessité d'un collège ou d'une extension qui ne passe pas dans la géométrie actuelle du collège, qu'il y ait des anticipations par rapport à ces questions. Il ne s'agit pas de demander aux collectivités de caler leur urbanisation par rapport aux capacités des collèges, mais bien d'être avec nous dans une démarche de coopération et d'anticipation.

Jacques MAUGEIN :

La présentation telle qu'elle est faite me laisse penser quand même que la réalité de l'évolution des effectifs dans les collèges ne suit jamais exactement la prévision que l'on fait sur le long terme. En fait, quand on regarde le type de construction qui s'est développé entre 2004 et 2007, au moins dans la périphérie de l'agglomération bordelaise, manifestement il n'y a pas de parallélisme entre l'évolution de l'habitat et l'évolution du nombre de collégiens. Je crois qu'il faut tenir compte de cela dans la prospective.

La deuxième chose, je me demande si on ne peut pas mettre en place certains systèmes entrant dans le cadre du PPI, de telle sorte que l'on puisse à un moment donné faire face de façon concrète à la construction dans des délais qui soient largement inférieurs à cinquante mois. Pour les prévisions à long terme, cela peut être normal, mais dans un certain nombre de cas particuliers il faut utiliser des méthodes exceptionnelles. Je fais référence à ce qui s'est passé avant la décentralisation, où l'on était confronté avec l'urgence, le Conseil Général hors compétence, c'est à la mode maintenant, a décidé de construire un collège quand cela était nécessaire, alors que ce n'était pas de sa responsabilité. Bref, il faut essayer de voir en cas d'alerte comment on peut traiter un problème d'urgence.

Jean DARREMONT :

Je me réjouis que le collège de Bazas fasse partie du programme prévisionnel des investissements. Et à ce propos le principal du collège de Bazas a lu, en conseil d'administration, un courrier du Conseil Général faisant part de ce PPI pour les années à venir. Personnellement je n'étais pas au courant. Alors je souhaiterais à l'avenir, quand on écrit au principal du collège, recevoir un courrier personnalisé ou une photocopie de ce courrier, de façon à ce que je sois informé pour participer au conseil d'administration.

M. LE PRESIDENT :

Tout à fait d'accord, quelque chose n'a pas fonctionné. Cette intervention me permet de dire aux services que cela doit être automatique.

Jean-Marie DARMIAN :

Je voulais simplement m'assurer auprès d'Alain Marois, s'il a des engagements de l'Education Nationale d'accompagner les efforts du Conseil Général, puisque en l'occurrence le Conseil Général, dans son programme d'investissements, va parler du clos et du couvert. Mais qu'en sera-t-il si l'on est à moyens constants de l'Education Nationale sur le territoire, comme cela est prévu à terme, ou en terme de diminution des emplois ou en terme de regroupement des collèges ? Ne peut-on pas assister à un phénomène qui consisterait tout simplement à créer la contrepartie d'un certain nombre de fermetures sur le plan des emplois prévisionnels de l'Education Nationale. C'est un sujet qui doit nous interpeller, parce que l'on pourrait se retrouver dans la situation de certains marchandages imposés par l'Etat, qui consisteraient à dire que vous pouvez ouvrir un collège à tel endroit, mais à condition que vous en fermiez un à un autre endroit du Département.

M. LE PRESIDENT :

Nous allons maintenant passer aux rapports.

LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DE GIRONDE Exercice 2009

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

L'Education, et particulièrement les Collèges, demeure, pour notre collectivité, un domaine de forte implication. Ainsi, elle engage les moyens nécessaires au fonctionnement des collèges, à leur entretien courant, au développement d'actions pédagogiques ciblées. Elle assure la gestion des personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignements en poste dans les collèges, A.T.T.E. à la places des T.O.S.

Le partenariat avec les établissements a été renforcé en 2007 par la mise en place de la Commission Technique Départementale des Collèges et l'Observatoire Départemental des relations avec les EPLE.

La dotation de fonctionnement que nous allouons chaque année aux collèges représente leur recette principale. Elle se décompose en deux dotations : l'une permettant de financer les charges communes à hauteur de 7.622.300 €, l'autre recouvrant les charges de viabilisation, à hauteur de 5.333.000 €. En 2009, notre collectivité prend en charge la totalité des charges de viabilisation actuelles, la participation des services de restauration n'étant plus défalquée.

La Dotation Spéciale de Maintenance permet aux collèges d'assumer les petits travaux d'entretien. Elle requiert une enveloppe de 2.200.000 €.

Les aides à la pédagogie recouvrent l'acquisition de matériels informatiques, la mise à niveau des fonds documentaires des CDI, l'aide aux ateliers de pratiques artistiques et les actions pédagogiques innovantes, pour un montant global de 955.000 €.

Par application de la loi du 13 août 2004, les Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement sont amenés à solliciter leur détachement, ou leur intégration, dans les services du Conseil Général. La Direction des Collèges définit les besoins de chaque établissement, en lien avec la Direction des Ressources Humaines. Une aide financière est attribuée aux établissements par notre collectivité, à hauteur de 800.000 €, en 2009, pour leur permettre d'avoir recours à des contrats aidés.

La prise en charge de la restauration scolaire est également, pour notre collectivité, une compétence obligatoire nouvelle, dévolue par la loi du 13 août 2004. Notre Assemblée a voté, lors de sa réunion du 26 juin dernier, les principes de mise en œuvre d'une politique départementale de restauration dans les collèges en matière d'achat des denrées alimentaires et de mise en place du Plan Départemental Nutrition Santé.

Les recettes à percevoir par notre collectivité sont la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges et les reversements effectués par les collèges au titre de la participation des familles au fonctionnement des services de restauration.

En conclusion, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer favorablement sur notre politique départementale en faveur du fonctionnement des Collèges, et entériner les inscriptions budgétaires, détaillées dans le rapport qui vous a été remis, qui s'élèvent à 854.487,86 € en autorisations de programme, à 25.373.346,01 € en crédits de paiement en dépenses et à 12.112.000 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 6 - COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**LES TRAVAUX DANS LES COLLEGES DE GIRONDE :
LE PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS
ET LES TRAVAUX DE MAINTENANCE**

Rapporteur : Robert PROVAIN

Mesdames, Messieurs,

Les principaux axes d'intervention définis par notre collectivité en 2009, en matière d'investissement dans les collèges, permettent de répondre aux besoins nouveaux liés à l'évolution des effectifs. Ils favorisent également la pérennité du parc immobilier dans le respect des nouvelles normes d'accessibilité et de construction, tant pour le programme prévisionnel d'investissement, que pour la maintenance programmée. L'ensemble de ces interventions est concrétisé dans un cadre de gestion réparti sur quatre programmes :

Le programme prévisionnel d'investissement, qui regroupe uniquement les grosses opérations de constructions ou restructurations. Chaque opération est alimentée par plusieurs enveloppes millésimées d'autorisations de programme triennales : une première enveloppe pour lancer l'opération et la consultation de la maîtrise d'œuvre, des enveloppes ultérieures pour lancer les travaux.

Un nouveau programme regroupe les opérations thématiques qui permettent, avec une opération pour les études et une opération pour le relogement des services, de regrouper les opérations dans le cadre d'un thème particulier.

Le programme de maintenance des collèges, dont une part importante dédiée aux travaux du clos et du couvert, est suivi par les cinq techniciens situés au sein des Pôles Jeunesses Territoriaux.

Le programme transversal qui permet de suivre les frais d'administration générale, en investissement et en fonctionnement, les frais d'acquisitions foncières partagés avec la Direction du Patrimoine, les indemnités des candidats non retenus, les frais liés au fonctionnement des opérations comme les actes, le contentieux, les services de gestion, et l'équipement des collèges.

Le Programme Prévisionnel des Investissements fait l'objet d'une planification triennale, physique et financière. Notre collectivité est vigilante sur l'état, la configuration et la qualité des structures mises à disposition des collégiens. Une concertation est menée avec l'Education Nationale pour définir nos priorités d'investissement, afin de parvenir à une meilleure adéquation entre capacité d'accueil des collèges et secteurs de recrutement. Dans cette optique, un schéma départemental des collèges dit "collège du 21^{ème} siècle" sera mis en chantier dès 2009, pour affiner la stratégie du Conseil Général de la Gironde, en matière de définition des zones de recrutement de chaque collège.

La révision annuelle du PPI " Collèges" s'inscrit, d'ores et déjà, dans cette stratégie d'investissement. En 2009, neuf collèges se trouveront en phase de pré-étude, dix seront en phase travaux et cinq opérations seront livrées, conformément au tableau figurant dans le rapport qui vous a été remis. Pour les trois années suivantes (2010, 2011 et 2012), et compte tenu d'une prévision de capacité de financement en crédits de paiement établie à 50 M€ par an, treize collèges seront inscrits au P.P.I., dont les noms figurent dans le rapport.

Les crédits inscrits en 2009 sont de 39,8 M€ en autorisations de paiement et de 41 M€ en crédits de paiement.

Le Programme des opérations thématiques d'investissement prend en compte à la fois, les besoins de construction de bâtiments neufs, ou de restructuration de bâtiments existants, mais aussi les extensions, les restructurations partielles, et les rénovations lourdes des établissements. Elles concernent les mises en conformité pour l'accessibilité aux personnes handicapées, la mise en conformité des ascenseurs, les équipements sportifs afin de poursuivre l'isolation et le chauffage de l'ensemble des gymnases et les interventions spécifiques d'aménagement concernant les adaptations pédagogiques, la restructuration des demi-pensions, la mise en conformité des salles de sciences et de technologie, les garages à vélo, les logements.

En 2009, le montant des autorisations de programme consacrées à ce programme représente un cinquième des investissements soit 7.450.000€ dont :

Le Programme des travaux de maintenance se réalise au travers de 333 accords cadres signés pour dix huit corps de métiers, qui ont été conclus en 2008 pour une période courant jusqu'au 31/12/09. En 2009, le montant des autorisations de programme consacrées à ce programme est de 7.863.000 €.

La gestion du chauffage et des contrats d'exploitation des fluides dans les établissements fait l'objet de marchés avec deux exploitants depuis le 1^{er} janvier 2007, à ce titre les travaux à conduire sur les installations diverses des collèges se chiffrent à 663 000 € en investissement, auxquels s'ajoutent 1 700 000 € liés à la mise en œuvre du Plan de Progrès adossé aux contrats d'exploitation.

Le Programme transversal concernent les frais d'administration générale pour 810.000 €, le mobilier et le 1 % artistique pour 800.000 €, soit 600.000 € pour l'équipement des collèges et 200 000 € pour les œuvres d'Art.

L'engagement financier global requis en 2009 est de 47 629 633,90 € en autorisations de programme et de 54 849 514,50 € en crédits de paiement.

En conclusion, il nous est demandé de nous prononcer favorablement sur la politique d'investissement dans les collèges, et adopter les inscriptions budgétaires correspondantes.

AVIS DE LA COMMISSION 6 - COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES GIRONDINS

Rapporteur : Sébastien HOURNAU

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général s'est engagé, depuis 2004, dans une démarche de structuration cohérente des politiques départementales, en direction de tous les jeunes girondins, âgés de 6 à 25 ans. Il s'agit de promouvoir la ressource que constitue la jeunesse, en lui offrant les possibilités de vivre sur les territoires girondins et en lui permettant de s'épanouir, tout au long de son parcours, dans les meilleures conditions possibles suivant les cinq axes prioritaires de développement et de progrès

Dans la continuité du "manifeste pour la jeunesse" et de la "charte pour la jeunesse en Gironde", pour 2009, il s'agira de conforter le lien étroit avec les Pôles Jeunesse Territoriaux, notre présence sur les territoires avec des modes d'action favorisant le partenariat de projet, pour une meilleure efficacité de nos dispositifs jeunesse dans le cadre des orientations de la politique Territoriale Citoyenne et Durable (T.C.D.) et du projet "Gironde 2014".

Ainsi, le projet de budget en faveur de la Jeunesse se décline naturellement selon les cinq axes prioritaires que nous avons définis, opération par opération :

L'Axe 1 : Permettre l'accès de tous à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à la culture, aux sports, aux loisirs, regroupe :

- Les Partenariats d'Education Populaire que le Département a conforté par l'intermédiaire de conventions triennales constituent des relais décisifs pour l'accès aux savoirs, à l'information et à la citoyenneté de tous les girondins et particulièrement les plus jeunes. En 2009, nous nous engagerons fortement sur leurs enjeux éducatifs et les procédures d'évaluation de leurs activités.

- L'Accès aux loisirs éducatifs, c'est dans le cadre réglementaire relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental que notre collectivité inscrit son action qui s'adresse aux communes, groupements et associations. Le financement des activités éducatives et les sorties fera l'objet d'un appel à projet.

- Les aides aux organismes éducatifs comme le Centre Départemental de Documentation Pédagogique, la Maison de la Promotion Sociale et les Centres d'Information et d'Orientation de Bordeaux Nord et de Libourne pour le déplacement des conseillers.

- La scolarisation des enfants des gens du voyage de Langon Toulonne est soutenue sous la forme d'une aide au fonctionnement au syndicat intercommunal pour l'accueil des gens du voyage de Langon-Toulonne.

L'axe 2 : Mettre en œuvre les actions visant l'implication du jeune tout au long de son parcours éducatif développe les actions en direction :

- Des Points Accueil Ecoute Jeunes qui constituent une réponse territorialisée en matière de structures d'accueil psychologique et d'écoute sociale des jeunes et de leurs familles ; leur financement sera poursuivi, sous réserve de la participation significative de l'Etat, et les Points Rencontre Jeunes financés dans le cadre de la professionnalisation de leurs interventions sur des zones ne bénéficiant pas d'autres structures de type centre social ou Maison des Jeunes et de la Culture.

- Des "Prix" qui sont attribués par le Conseil Général aux collèges publics et privés, lauréats du "Concours de la résistance et de la déportation" et de la semaine nationale d'éducation contre le racisme.

L'Axe 3 : Prévenir et réduire les risques sanitaires, sociaux et environnementaux traite :

- Des opérations de prévention engagées par des associations travaillant auprès des jeunes, assurant une action de prévention généraliste, en co-financement, notamment avec l'Etat, sur des postes éducatifs comme l'errance et la prévention de la récidive.

- De la prévention spécialisée qui est une mission de service public, d'intérêt général et obligatoire, totalement financée par le Conseil Général en direction des jeunes les plus défavorisés. Nous nous sommes dotés, pour mener à bien cette mission, d'une conférence départementale, de Comités territoriaux et de la charte départementale signée pour la période 2008-2012 avec les associations de prévention spécialisée habilitées.

- Des chantiers éducatifs qui se situent en amont des dispositifs d'insertion par l'activité économique et axés sur les modifications de comportement et les risques d'exclusion, de marginalisation des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

- Du dispositif Ville – Vie –Vacances en co-financement avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales, qui a pour objectif de permettre aux jeunes éprouvant des difficultés d'insertion sociale et issus en priorité des territoires de la politique de la ville, de bénéficier d'activités culturelles, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant leur temps de vacances scolaires. Notre participation à ce dispositif est subordonnée à la mise en place d'action sur l'ensemble du département.

- Le Contrat Départemental de Prévention de la délinquance et de sécurité urbaine signé avec l'Etat, pour la période 2007/2009, doit permettre de poursuivre le travail engagé au regard de la nouvelle loi de prévention de la délinquance n° 2007-297 du 5 mars 2007, tout en recherchant le juste équilibre entre prévention et répression en fonction de nos compétences, conférées par les lois de décentralisation, le Code de l'Action Sociale et des Familles renforcé par la loi réformant la protection de l'enfance n° 2007-293 du 5 mars 2007.

L'Axe 4 : Accompagner l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté par le biais de nos opérations relatives :

- au Conseil Général des Jeunes, institution à part entière, qui implique tous les collégiens du département et qui est un outil d'apprentissage privilégié de la citoyenneté,
- aux "Itinéraires citoyens" qui proposent des ateliers d'éveil civique dans les collèges, animés par des associations habilitées par le Conseil Général,
- aux "Projets collèges" présentés sous forme de projets interdisciplinaires qui doivent s'inscrire dans l'une des quatre thématiques que nous avons définies, ceux présentés par les SEGPA et les classes d'accueil feront l'objet d'une attention particulière,
- à l'engagement des jeunes qui se traduit par un soutien aux projets d'intérêt départemental et d'utilité sociale, présentés par les jeunes girondins (DEFI jeunes girondins), individuellement ou collectivement : en 2009, il s'agit de renforcer le dispositif, avec la création des "Trophées de l'engagement"
- à l'aide aux manifestations locales pour les jeunes qui favorise les initiatives des collectivités territoriales hors CUB et les associations, en direction des jeunes girondins autour de manifestations structurantes pour les territoires.

L'Axe 5 : Agir sur les leviers de l'autonomie concerne :

- L'accompagnement à la scolarité qui est défini par la Charte nationale du 7 octobre 1992, actualisée en 2001, comme "l'ensemble des actions qui visent à offrir aux enfants et aux adolescents, l'appui et les ressources nécessaires à leur réussite scolaire, et qui font, partiellement ou totalement, défaut dans leur environnement familial et social". Par ailleurs, nous devons tenir compte de la généralisation de l'accompagnement éducatif à tous les collèges et son application aux écoles élémentaires de l'Education prioritaire, depuis la rentrée 2008, pour lequel notre collectivité n'a pas vocation à s'engager dans son co-financement direct. Notre politique doit prendre en compte en priorité la structuration de l'offre départementale, engager des démarches territoriales engagées et les consolider. Cette politique est mise en œuvre, en complémentarité avec le dispositif national du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes modifié par la loi 2004-809 du 13 août 2004, qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans en difficulté sociale avérée et permet de faciliter leur insertion professionnelle et sociale, et le Contrat d'Accompagnement Personnalisé pour les Jeunes - CAP'J, outil de lutte contre l'exclusion qui doit permettre à ces jeunes de construire les premières bases stables, préalables à tout travail d'insertion sociale et professionnelle.
- Les Missions Locales : elles sont depuis plusieurs années des partenaires privilégiés dans l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté vers un parcours d'insertion professionnelle. Par ailleurs, je vous propose de poursuivre notre effort et affirmer notre attachement à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en prévenant l'entrée dans le RMI de ce public sur deux territoires expérimentaux.
- Les autres opérations d'insertion qui soutiennent dans le cadre du volontariat associatif, du service civil volontaire, l'aide à la recherche d'un premier contrat de travail en lien avec les associations ACRIP, AFEV, Unis-cité...

- Les aides aux élèves sous forme de bourses départementales attribuées aux élèves de 4^{ième} et 3^{ième} SEGPA, élèves boursiers de l'Education Nationale, et les aides à la demi-pension pour les enfants issus de famille en difficultés ou boursiers de taux 3.

En 2009, nous nous attacherons à poursuivre la déclinaison territoriale du "Manifeste pour la jeunesse", mis en œuvre conjointement par les cinq pôles jeunesse territoriaux et les directions opérationnelles de la DGAJ, en partenariat avec les autres directions opérationnelles ayant un lien avec le public du manifeste et conformément à la T.C.D. Elle s'appuiera sur la recherche de réponses adaptées aux besoins émergents, en assurant la couverture du territoire girondin et l'adaptation des dispositifs aux contextes locaux particuliers, notamment dans les zones rurales. Pour ce faire, elle pourra activer le Fonds de développement durable Jeunesse, qui peut être une réponse aux projets non éligibles au titre des autres aides départementales.

Au-delà de cette démarche d'accompagnement du développement des territoires, nous poursuivrons la démarche d'évaluation globale de la politique jeunesse de notre institution, le développement de la démarche d'expertise, l'observation des dispositifs et la mesure de leur impact sur le comportement des jeunes.

En conséquence, il nous est demandé d'adopter les propositions de crédits figurant au projet de Budget Primitif qui s'élèvent globalement à 132.900 € en AP et 14.038.760 € en CP, en dépenses et 100.000 € en recettes pour la réalisation des actions décrites dans le rapport.

AVIS DE LA COMMISSION 7 - CITOYENNETE, JEUNESSE, POLITIQUE EDUCATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE FONCIERE AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE GIRONDIN

Rapporteur : Marie RECALDE

Mesdames, Messieurs,

S'appuyant sur les compétences qui lui sont dévolues par la loi de décentralisation d'août 2004 et par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux de février 2005, le Conseil Général s'emploie à développer et amplifier sa politique foncière. Dans cette perspective, l'action foncière que le Département entend mener en 2009 peut se décliner autour de trois axes :

*** Le premier axe concerne l'aménagement foncier, dans le cadre des grands ouvrages et à l'initiative du Département**

Dans le cadre de la réalisation de la LGV Bordeaux-Angoulême et de l'autoroute A65 Langon-Pau, les études engagées en 2008 déboucheront, après enquêtes publiques, sur la mise en œuvre des opérations d'aménagement au cours du deuxième semestre 2009. Au total cinq Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier ont été créées par le Conseil Général et treize communes sont concernées par la réalisation d'un aménagement foncier sur leur territoire.

Le Conseil Général finance également des études et opérations d'Aménagement Foncier réalisées à la demande des collectivités locales. En 2009, quatre opérations d'aménagement foncier sont programmées sur Laruscade, Vensac, Saint Martin du Puy et la zone maraîchère des Jalles.

Parallèlement à ces opérations d'aménagement, le Conseil Général accompagne la réalisation des échanges amiables sans périmètre menés par des collectivités et des propriétaires. Il finance l'animation de ces échanges, les frais d'actes notariés et les frais de géomètres.

*** Le deuxième axe porte sur les opérations de protection de l'espace**

Pour anticiper sur les besoins des collectivités et leur permettre de réaliser leurs projets d'aménagement d'habitat, du logement social et de développement économique, tout en préservant les espaces agricoles et naturels et le cadre de vie, le département favorise la constitution de réserves foncières en partenariat avec la SAFER.

De plus, le Conseil Général entend exercer son droit de préemption, afin de protéger les espaces agricoles et naturels périurbains soumis à une forte pression et objet d'usages multiples. A partir de l'étude réalisée en 2008, le Conseil Général définira en 2009 des

secteurs prioritaires d'intervention sur la Communauté Urbaine de Bordeaux. Des périmètres pourront être constitués, après enquête publique, et des programmes d'actions seront élaborés avec les acteurs locaux pour valoriser ces périmètres et y accompagner le développement d'activités dans une perspective de gestion durable de ces espaces.

*** Le troisième axe décline la politique foncière volontariste du Conseil Général**

Le Département entend concrétiser sa stratégie foncière à l'échelle du territoire girondin, en initiant la mise en oeuvre d'un observatoire foncier et la création d'un établissement public foncier local (EPFL), actions intégrées à l'Agenda 21 départemental.

Afin de déterminer les orientations stratégiques et les actions à mener, il est nécessaire d'acquérir une vision globale des évolutions qui affectent le foncier bâti et non bâti. A cet effet, le Conseil Général de la Gironde a réuni en 2008, le premier Comité d'Orientation de l'Observatoire foncier. Celui-ci a pour vocation de développer en Gironde une connaissance stratégique de la question foncière par le traitement et la diffusion d'informations ciblées. Un portail informatique dédié au foncier sera ainsi créé en 2009, sur le site du Conseil Général.

Le Conseil Général initie la création de l'établissement public foncier de la Gironde. L'EPFL, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, rassemblera autour du Département, des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), de réalisation de zones d'aménagement concertées (ZAC) et de Programme Local de l'Habitat (PLH), ainsi que le Conseil Régional.

Le Conseil Général a organisé lors de l'été 2008 des rencontres avec les EPCI et les Pays, pour leur présenter les enjeux fonciers du territoire girondin et sa volonté d'accompagner la création d'un EPFL de dimension départementale. Le Conseil Général a invité les EPCI et collectivités, qui ont les compétences requises, à prendre position pour participer à sa création. Au vu des délibérations des principaux acteurs concernés, le Conseil Général saisira le Préfet pour arrêter la création de cet EPIC à vocation foncière.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives à notre politique foncière au service de l'aménagement et du développement durable du territoire Girondin, ainsi que les crédits nécessaires à sa mise en oeuvre qui s'élèvent à 6 517 500 € AP/AE, 3 999 091 € en Crédits de Paiements (CP) en dépenses et 2 245 443€ en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION 4 - URBANISME, MAITRISE FONCIERE :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Jean-Pierre BAILLE :

Concernant l'EPFL, nous avons apprécié la démarche qui a procédé, au travers de différentes réunions, à nous informer des évolutions de ce dossier et aussi à voir comment il a évolué et il a été modifié au fur et à mesure que la démarche avançait. C'est un outil intéressant, même si pour les petites communes rurales cela est moins évident que pour les grandes communes urbaines. Néanmoins, je voudrais formuler une question, peut-être même une crainte, pas une critique. On sait bien que les fonds dont disposera cet établissement ne sont pas illimités. Quand on sait la différence qu'il y a entre les besoins extraordinaires importants des communautés urbaines et les besoins de nos petites communes, avec le prix du terrain en zone agglomérée, et le prix du terrain dans notre commune, nous nous posons une question. Quand nous aurons une demande dans une petite commune ou une petite collectivité, restera-t-il les moyens pour la satisfaire ?

M. LE PRESIDENT :

Marie Récalde vous répondra. En tout cas, je voulais vous remercier Jean-Pierre Baillé pour avoir joué le jeu et avoir sur votre territoire expliqué ce que pouvait vous apporter dans l'intérêt général l'EPLF. Je voudrais vous exprimer beaucoup de reconnaissance.

Alain RENARD :

Autour de l'EPLF, nous avons un dossier important qui nécessite de mettre de côté les approches politiciennes. Je ne dis pas cela par rapport à l'intervention précédente, bien évidemment. Je constate que sur certains territoires, malgré les explications, malgré la volonté de transparence et de clarification, il me semble que la réflexion est un peu obérée par des a priori où l'on oppose territoire urbain et territoire rural, et aussi des a priori concernant une certaine captation de cet outil autour du seul impact ou des seules nécessités de dégager des capacités foncières liées au logement (c'est une de ses vocations essentielles mais il y en a d'autres), et en mettant un peu de côté le fait que cet établissement public foncier a vocation à venir en appui et comme levier par rapport à la concrétisation de projets des collectivités départementales et collectivités adhérentes. Dans les circonstances où nous sommes, il me semble nécessaire de regarder de quelle façon cet EPFL est constitué en Gironde, l'ensemble de ces composantes, et la logique qui amène les composantes en question à adhérer et sur quels objectifs. Il y a, me semble-t-il, un certain nombre d'appréhensions que je peux comprendre, parce qu'une contribution à la constitution de l'EPFL c'est aussi, au niveau d'un budget de collectivité, communal ou intercommunal, un nouveau poste de dépense. Il faut bien avoir conscience du type d'investissement que l'on fait dans le moyen terme et le long terme. Donc, j'encourage tous les collègues, où qu'ils se situent sur les bancs de cette assemblée et dans leur fonction de conseiller général, de bien accompagner la réflexion sur les territoires, parce que pour des territoires comme le nôtre qui sont à quarante ou cinquante minutes du centre de Bordeaux, il y a nécessité, non pas contre Bordeaux et contre l'agglomération, mais en terme de gestion de l'espace, à participer à la constitution de cet outil.

Marie RECALDE :

Sur ce dossier, il est bien évident que l'établissement public foncier n'est qu'un outil au service d'une politique, d'une vision de l'aménagement du territoire. Vous l'avez dit, on en a souvent discuté - on s'est vu sur le territoire - notre travail d'explication a été de dire, de

faire comprendre que créer un outil pour créer un outil cela n'a aucun sens, et dépenser autant d'énergie pour si peu cela ne servirait pas à grand-chose. On sent bien le besoin, pour l'ensemble des collectivités de ce département, de pouvoir anticiper. C'est bien un outil prospectif au service de projets prospectifs qu'il s'agit de mettre en œuvre. Votre crainte est parfaitement légitime, et je vous dirai aussi que c'est la crainte des grandes collectivités ; que l'on se situe en territoire rural ou plus urbain, on entend exprimer les mêmes craintes qui sont légitimes.

L'outil, établissement public foncier au service de projets, fonctionnera en terme de mutualisation au service des collectivités qui en sont membres. On a expliqué, on a parlé de ce fameux PPI, Programme Pluriannuel d'Intervention. C'est bien dans ce PPI que seront fixés pour l'EPFL les objectifs à atteindre en terme d'acquisition foncière. Et c'est au sein de la gouvernance qui sera mise en place, du conseil d'administration, et dans le cadre de l'élaboration de ce PPI, qui se déclinera par des contrats entre les collectivités membres et l'EPF pour l'acquisition des terrains, que seront respectés les besoins et les attentes de l'ensemble des partenaires membre de l'EPF. Donc, être présent au sein de l'EPF, travailler les questions de la gouvernance. On a beaucoup travaillé, fort des inquiétudes et des remontées des uns et des autres. Les projets de statuts ont beaucoup évolué depuis le début, et il y avait besoin de cette interactivité pour comprendre les craintes et les attentes des uns et des autres. Et c'est au sein de la structure même de l'EPF et de son conseil d'administration, par le biais de l'adoption des statuts et du PPI, que l'ensemble des préoccupations de chacun, dans le cadre de la politique départementale d'aménagement et de la vision du département, sera respectée.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Marie Récalde, et je la félicite de ses explications toujours très claires. Elle domine le sujet avec beaucoup d'aisance.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'URBANISME

Rapporteur : Marie RECALDE

Mesdames, Messieurs,

Avec sa délibération du 17 décembre 2007, le Conseil Général de la Gironde vise à promouvoir auprès des partenaires locaux la prise en compte dans les documents de planification urbaine d'une vision intégrée du développement de leur territoire, répondant aux besoins des populations (logements, équipements, services, déplacements, activités), tout en respectant les principes et finalités du développement durable. La politique de l'urbanisme est transversale par rapport aux politiques sectorielles du Conseil Général, et ses orientations s'inscrivent dans la réflexion menée par le Conseil Général sur une politique territoriale, citoyenne et durable. En effet, le Conseil Général s'appuie sur ses compétences obligatoires, qui ont un effet structurant sur l'aménagement du territoire départemental, ainsi que sur les compétences volontaires qu'il a développé pour accompagner les territoires.

Les actions déjà engagées en 2008, dans le domaine de l'appui aux démarches de planification, d'urbanisme réglementaire et opérationnel, seront confortées suivant deux axes :

- la réflexion stratégique sur l'aménagement du territoire girondin avec notamment une participation active à l'élaboration des SCOT,
- le soutien à l'élaboration des PLU et à l'urbanisme pré-opérationnel.

L'action volontariste du Conseil Général, en faveur d'une vision globale de l'aménagement et de l'urbanisme, vise à la définition de politiques urbaines favorables à une application optimale des politiques sectorielles du Conseil Général. Plusieurs jalons de la démarche d'identification des grands enjeux d'aménagement de l'espace sont déjà posés au travers des conventions d'objectifs, avec le Conseil Régional et avec la CUB, de la démarche collective de définition des enjeux stratégiques en matière de déplacements et d'organisation territoriale, de la préparation d'une démarche InterSCOT en Gironde, en partenariat avec les services de l'Etat et la CUB.

Pour une participation active à l'élaboration des SCOT, en plus d'un soutien financier, le Conseil général élabore un porter à connaissance, dont l'objectif est de renforcer le dialogue avec les structures porteuses de SCOT, pour faciliter la prise en compte des politiques publiques départementales qui ont un impact sur l'aménagement local. Ce travail a été engagé en 2008 pour les SCOT du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, de l'aire métropolitaine bordelaise et du Pays du Libournais, sous la forme d'une note d'enjeux et d'information. Il sera poursuivi en 2009.

En matière d'urbanisme réglementaire, il s'agit de préparer l'évolution de la politique départementale en matière de PLU. Une réflexion va être engagée avec l'Etat et le CAUE sur les moyens qui permettraient une amélioration de la qualité des PLU, du point de vue des formes urbaines produites, mais aussi du coût des actions opérationnelles qui découlent du

PLU (aménagement de nouvelles zones d'extension, implantation de logements sociaux, assainissement,...), lesquelles sont en partie subventionnées par le Conseil Général. Des propositions seront élaborées en 2009 pour une mise en œuvre en 2010. Pour améliorer la connaissance sur les PLU et contribuer à l'observatoire départemental du foncier, une numérisation des PLU de la Gironde a été engagée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Le Conseil Général contribuera à cette numérisation.

A l'interface entre le document d'urbanisme et l'opération d'aménagement, un dispositif expérimental a été mis en place en 2008, prévu pour trois années, pour apporter aux communes intéressées un appui en ingénierie qui les aide à monter, en coordination avec l'élaboration ou la révision de leur PLU, des opérations mixtes facilitant la réalisation de logements sociaux. Il vise à répondre aux difficultés que rencontrent les petites communes pour réaliser des logements locatifs sociaux.

Enfin, une étude sur la nature et les modalités d'actions en matière d'urbanisme et d'aménagement des départements, confiée à l'A'urba, doit être rendue en janvier 2009. Elle doit permettre au Conseil Général de revisiter sa politique départementale d'urbanisme et de définir si besoin de nouvelles actions.

En conséquence, il nous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- d'approuver les orientations et nouvelles dispositions contenues dans le présent rapport,
- d'adopter les crédits nécessaires à la concrétisation de cette politique, qui s'élèvent pour les programmes concernés à 681 998 € en AP/AE et 1 300 000 € en recettes à 2 863 739,76 € en CP, après déductions des apurements des enveloppes financières antérieures à 2009.

**AVIS DE LA COMMISSION 4 - URBANISME, MAITRISE FONCIERE :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président chargé de la Coopération inter- institutionnelle

Gilbert MITTERRAND :

Monsieur le Président, Mes chers collègues, je voulais préciser que le champ d'action de la Vice- Présidence "Coopération interinstitutionnelle" recouvre trois politiques spécifiques : la politique de partenariat de niveau régional, en lien avec le Contrat de projets 2007-2013, mais aussi la politique des Fonds et programmes européens, et un volet de la politique de coopération décentralisée, particulièrement en Europe avec la Pologne.

Aujourd'hui deux rapports sont présentés, l'un concernant la politique de partenariat de niveau régional, et l'autre les programmes et projets européens 2007-2013. Je vais prendre les rapports l'un après l'autre, et me substituer à Michèle Delaunay qui aurait souhaité présenter le premier rapport, en tant que présidente de la commission. J'en donne les grandes lignes.

Je rappelle d'abord que le Département et la Région ont signé le 11 juin 2008 une convention visant la mobilisation des moyens des deux collectivités sur des grands projets girondins. C'est un rappel important, car je précise que ce dispositif est unique en Aquitaine. Il permet d'initier de nouveaux partenariats avec la Région. Ce dispositif renforce les orientations du contrat de projets 2007-2013. Vous vous souvenez tous que nous nous plaignions d'un manque d'un volet territorial dans ce contrat de projets Etat-Région, et dans ce dispositif nous avons pu apporter une part de réponse avec la Région sur des objectifs communs. C'est ainsi que la Région et le Département s'accordent sur la nécessité de traiter à différentes échelles les problématiques sociales, économiques et écologiques, et surtout répondre au rééquilibrage territorial qui est l'une des priorités stratégiques de la Gironde. Ce contrat fixe les engagements réciproques des deux co-contractants sur six ans jusqu'en 2013.

Le rapport fait le détail de ces opérations par grandes thématiques, que je rappelle parce qu'elles sont significatives, non pas l'ensemble de mesures mais les thématiques autour desquelles elles sont organisées. L'attractivité et la compétitivité du territoire, comme sur les TIC par exemple. On parle également du développement des zones d'activité économique, en particulier celles qui auraient une vocation d'intérêt régional, et pas uniquement départemental ; trois zones seraient concernées dans le Département. On parle de grands projets d'infrastructures de transports, et l'actualité est riche, pour le transport ferroviaire ou routier. L'actualité nous rappelle aux urgences, aux nécessités et aux contraintes que nous impose d'ailleurs l'Etat.

La deuxième grande thématique est ce qui tourne autour de la cohésion sociale et territoriale. Nous avons là un rôle très fort à jouer. C'est un discours que nous tenons au niveau européen, qui rejoint le discours des espaces territoriaux équivalents au département. Nous voulons que la problématique de la cohésion sociale et territoriale devienne presque un droit opposable à toutes les autres politiques, que les définitions des différents projets et fonds européens que sont les FEDER, les FSE ou le FEADER soient organisés, avec comme objectif fondamental que ce ne soit pas la désorganisation du territoire et la fabrication d'une Europe en 2025 ou 2030 constituée de grandes métropoles et de déserts autour. Cette thématique est reprise dans la convention Département – Région pour y apporter notre modeste contribution, qui est unique en Aquitaine, aucun autre département n'a pu traduire sous cette forme-là un partenariat avec la Région.

La troisième thématique est de faire de la Gironde un territoire ressource. C'est un mot, mais à l'intérieur de ce mot on y retrouve toutes nos préoccupations en terme de plan-climat, mais aussi le plan littoral, dans lequel le Département s'est engagé avec des conventions, le soutien à la pêche et à l'ostréiculture, mais également les problématiques de l'eau, dans le cadre du SAGE, des actions concrètes en terme de protection des digues de l'estuaire, et la valorisation des patrimoines naturel et culturel. Nous verrons à travers les différents rapports une trace de ce qui est synthétisé ici à travers cette convention Région – Département.

Je voulais souligner cet aspect synthétique et faire un premier bilan depuis la signature du 11 juin 2008. Après quelques premiers mois de mise en œuvre, le présent rapport vise donc à établir un bilan du partenariat. A ce jour, conformément aux termes de la convention, des groupes de travail se sont mis en place entre les services des deux collectivités. Ils ont conduit à l'instauration de collaborations nouvelles (énergie, culture, services à la personne notamment). Par exemple, le travail collaboratif sur les actions culturelles aboutit d'ores et déjà à la convergence d'actions en faveur de l'emploi culturel ; une convention pourrait être signée en 2009. Sur le plan climat, il s'agit de poursuivre le soutien actif apportée par la Région à la politique énergétique mise en œuvre en Gironde, sur la base du schéma départemental des énergies renouvelables. De la même façon, la montée en puissance de Gironde numérique laisse à penser qu'une contractualisation spécifique avec la Région pourra être passée sur les TIC rapidement.

En dehors de ces exemples, d'autres programmes ont donné lieu à la signature de conventions d'application en 2008, concernant le littoral (pêche, conchyliculture), le soutien au développement touristique et l'aménagement d'infrastructures de transport (bouchon ferroviaire, LGV).

Le rapport établit les moyens à mettre en place pour garantir la montée en puissance des projets de ce partenariat en 2009, et une démarche de suivi et d'évaluation de la convention devrait être finalisée avec la Région. Un premier bilan devrait être proposé en 2009.

Concernant la clôture du CPER 2000-2006, le Conseil Général devrait mobiliser 75 M€, sur les opérations liées aux infrastructures de transport et universitaire et solder les opérations hors CPER. La participation réelle du Conseil Général au volet routier s'élève à 44,3 M€, soit près de 20 % de participation. Il reste pour sa clôture un solde de 2 348 568 € inscrit en CP 2009.

Désormais, exclu du contrat de projets, le volet routier a fait l'objet d'une délibération du Conseil général (19.11.07), fixant les modalités d'achèvement du volet RNIL (route national d'intérêt local) du CPER 2000-2006, correspondant aux opérations N 137, N 215 et N 89.

Dans ce contexte, et s'agissant de la poursuite d'opérations sur les grandes infrastructures à maîtrise d'ouvrage d'Etat, il vous est proposé d'acter une non participation financière du Département sur la mise à 2x3 voies de la rocade. Concernant le volet ferroviaire, la participation du Conseil Général est estimée à 17,3 M€ représentant 7 % de participation. Ce volet est réalisé à 80 %. Le reste à réaliser concerne principalement la résorption du bouchon nord ferroviaire de Bordeaux, c'est-à-dire la quatrième et dernière tranche de cette phase qui est inscrite au contrat de projets 2007-2013. Concernant le volet

portuaire, au titre de la clôture du CPER 2000-2006, le volet est réalisé à près de 90 %, une opération restant à achever. Le volet universitaire est réalisé à hauteur de 20 % pour un montant total de 4,8 M€. Il concerne trois bâtiments destinés à l'IUFM, à l'Institut Supérieur de la Vigne et du Vin, et à l'ISTAB (Institut Européen des Techniques Alimentaires de Bordeaux) dont la livraison est envisagée courant 2009.

Je rappelle que hors opérations CPER, le Conseil Général est impliqué dans toutes les phases de la LGV Sud Europe Atlantique, dont le montant total de participation du Département s'élève à 138,4 M€, avec la construction d'écrans acoustiques le long de l'A 10, opération achevée et soldée, et le pont Bacalan Bastide. Ces opérations seront désormais suivies dans le cadre de la convention Région-Département 2007-2013.

Aux côtés de la convention d'objectifs avec la Région, plusieurs programmes partenariaux vont être poursuivis, puisqu'ils concourent au développement du potentiel girondin, à savoir le programme partenarial engagé avec l'Agence d'urbanisme, dont les thématiques prioritaires sont la mobilité, les déplacements, ou encore la planification territoriale à travers la mise en cohérence des SCOT entre eux, l'inter-SCOT.

Le renouvellement proposé de l'adhésion à l'Association du Conseil des communes et régions d'Europe (AFFCRE) va permettre par ailleurs de travailler en 2009 sur le financement européen des réseaux TIC, et sur l'impact de la directive service sur les modes de gestion des services publics et d'aide à la personne, problématique particulière de la Gironde.

Il nous est proposé de bien vouloir adopter les propositions budgétaires 2009 correspondantes aux opérations déclinées ci-dessus concernant les grands équipements structurants contractualisés et la poursuite des programmes partenariaux d'un montant total de 139 330 041.41 € en AP 2009 et 13 564 358.47 € en CP en dépenses et 15 541 € en recettes.

**CLOTURE DU CONTRAT DE PLAN ETAT- REGION 2000-2006
ET CONTRACTUALISATION 2007-2013 :
CONVENTION D'OBJECTIFS REGION- DEPARTEMENT
ET PROGRAMMES PARTENARIAUX**

Rapporteur : Gilbert MITTERRAND

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la nouvelle période de programmation 2007-2013, le Conseil Général a souhaité prendre toute sa place dans le partenariat régional. C'est à ce titre qu'il a signé le 11 juin dernier avec la Région la convention de partenariat fixant jusqu'en 2013 les engagements réciproques des deux co-contractants en faveur de projets de développement économique, de cohésion sociale et territoriale, et de valorisation environnementale pour la Gironde. Ce dispositif unique en Aquitaine permet aux deux collectivités d'initier de nouveaux partenariats:

- Certains programmes nécessitent la mise en place de groupes de travail spécifiques entre les services des deux collectivités, afin de permettre de définir le périmètre de ces nouveaux partenariats et les modalités de mise en œuvre ; le travail collaboratif mis en place sur les actions culturelles aboutit d'ores et déjà à la mise en convergence d'actions en faveur de l'emploi culturel notamment, une convention pourrait être signée en 2009 ; sur le plan climat, il s'agit de poursuivre le soutien actif apporté par la Région à la politique énergétique départementale ; pour le soutien à l'emploi sanitaire et social, l'objectif est d'aboutir à une meilleure convergence des actions en matière de formation et de développement des services à la personne notamment à travers le plan régional de formation.

- D'autres programmes ont conduits à la signature de conventions d'application en 2008 : ceux en faveur du littoral (pêche, conchyliculture), du soutien au développement touristique et des infrastructures de transport (bouchon ferroviaire, LGV).

La formalisation de ce nouveau partenariat régional, dont la montée en puissance doit se poursuivre en 2009, vient clôturer les cofinancements engagés par le Conseil Général à l'occasion du contrat de plan 2000-2006. Sa participation, dont les principes ont été approuvés lors de l'Assemblée du 23 octobre 2000, s'est traduite par le soutien aux grands équipements structurants d'envergure et par une contribution active aux volets routier, ferroviaire, universitaire et portuaire, en voie de clôture. En voici l'état d'avancement :

- 44.382 M€ sur le volet routier aujourd'hui réalisé à 95 %. Les opérations désormais transférées au Département de la Gironde et restant à réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage font l'objet d'un rapport spécifique. Dans ce contexte, et s'agissant de la poursuite d'opérations sur les grandes infrastructures à maîtrise d'ouvrage Etat, il vous est proposé d'acter une non participation financière du Département sur la mise à 2X3 voies de la rocade.

- 17.3 M€ sur le volet ferroviaire réalisé à 80 %, le reste à réaliser concernant la suppression du bouchon ferroviaire nord de Bordeaux dont les trois premières tranches de la phase 1 sont en cours d'exécution (réalisé à ce jour à 80 %).

- 8.4 M€ sur le volet portuaire réalisé à près de 90 %.

- 4.8 M€ sur le volet universitaire, dont la réalisation se poursuit avec une livraison des bâtiments de l'ISTAB, de l'IUFM et de l'ISVV envisagée en 2009.

Sur les opérations hors contrat, liées à la LGV sud Europe Atlantique dont le montant de la participation du Conseil général s'élève à 138.4 M€, à la construction d'écrans acoustiques le long de l'A10, opération désormais achevée et soldée, à la réalisation du pont Bacalan-Bastide, le montant de la participation du Conseil Général s'élève à 33.8 M€.

Le Conseil Général a donc mobilisé 75 M€ sur les opérations du contrat de plan 2000-2006 et 33.8 M€ sur les opérations hors CPER, ce qui représente près de 20 % des participations totales.

Au côté de la contractualisation d'objectifs désormais mise en œuvre sur 2007-2013, le Conseil Général est investi dans des programmes partenariaux qui s'appuient sur des thèmes majeurs liés au potentiel de la Gironde. Le programme partenarial engagé avec l'Agence d'urbanisme permet ainsi de travailler sur la planification territoriale à travers la mise en cohérence des SCOT entre eux, les déplacements et la mobilité notamment. Le renouvellement proposé de l'adhésion à l'Association du Conseil des communes et régions d'Europe (AFFCRE) va permettre par ailleurs de poursuivre le travail entamé sur le financement européen des réseaux TIC, et sur l'impact de la directive service sur les modes de gestion des services publics et d'aide à la personne, problématique particulière de la Gironde.

Il nous est proposé de bien vouloir adopter les propositions budgétaires 2009 correspondantes aux opérations déclinées ci-dessus concernant les grands équipements structurants contractualisés et la poursuite des programmes partenariaux d'un montant total de 139 330 041,41 € en AP 2009 et 13 564 358,47 € en CP en dépenses et 15 541 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 8 - COOPERATION INTER-INSTITUTIONNELLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Louis DAVID :

Je n'ai pas bien compris par rapport à la mise à deux fois trois voies de la rocade, ce que vous avez exprimé tout à l'heure. Vous avez dit qu'il y avait une non participation du Conseil Général à la mise à deux fois trois voies ?

Gilbert MITTERRAND :

C'est bien cela. Dans le cadre du débat actuel, tel qu'il se présente, et compte tenu par ailleurs des multiples sollicitations sur des opérations de maîtrise d'ouvrage d'Etat, la proposition qui vous est faite à travers ce rapport est d'acter la non participation à la mise à deux fois trois voies, tel qu'on en parle aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT :

Et de plus, Monsieur le Préfet a dit qu'il ne solliciterait pas le Conseil Général pour cette opération, compte tenu que personne ne vient aider le Conseil Général sur les routes. Le Préfet a été d'une très grande correction, puisqu'il a affirmé dans sa dernière conférence de presse qu'il ne demanderait pas le moindre sou au Conseil Général sur cette opération, compte tenu que c'est l'Etat, et que personne ne vient plus aider le Conseil Général sur les 6000 kilomètres de routes que nous avons après le transfert des routes nationales.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A MAJORITE, abstention de Jean-Louis David.

PROGRAMMES ET PROJETS EUROPEENS 2007 – 2013

Rapporteur : Gilbert MITTERRAND

Mesdames, Messieurs,

La mobilisation des programmes européens en Gironde présente un intérêt capital, car elle permet au delà de l'accès à des ressources financières, une réelle ouverture sur l'Europe avec une capitalisation d'échanges et d'expériences dans les domaines clés de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale, de la gestion durable des ressources, de l'emploi et de l'insertion. L'Europe permet ainsi dans tous ces domaines d'intervention qui sont les nôtres, d'oeuvrer collectivement à dessiner les contours d'une Gironde dynamique, innovante et solidaire.

Lancée en 2007, la nouvelle programmation des fonds structurels européens se veut une formidable opportunité de démultiplier les capacités d'actions des acteurs publics et privés dans des domaines aussi décisifs et variés tels que :

- la cohésion économique, sociale et territoriale,
- le soutien à l'agriculture et au développement rural,
- la gestion intégrée du littoral,
- la recherche et le déploiement de l'innovation.

Moyennant quoi et grâce aux fonds structurels européens de la génération 2000 - 2007, plus de 200 projets girondins se sont concrétisés entre 2007 et 2008

- **L'appui du FEDER (Fonds européen pour le développement régional)** se confirme un facteur décisif pour soutenir toute une gamme d'investissements structurants, non seulement les projets d'investissement des entreprises, mais aussi le développement des TIC, les projets liés au développement durable et à la protection de l'environnement, la cohésion sociale et les quartiers urbains sensibles, ou la gestion durable des ressources littorales. Parmi les projets aidés au titre du FEDER figurent notamment les projets locaux liés à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables (énergie bois, technologies photovoltaïques sur le patrimoine bâti départemental notamment), mais aussi le soutien au programme de structuration de la filière nautique en Gironde valorisant les savoir-faire et l'expertise de métiers artisanaux spécifiques, ou encore l'appui au développement de nouvelles structures d'accueil pour les activités d'entreprises liées à la filière lasers.

L'appui du FSE (Fonds social européen) Déléataire de crédits gérés en subvention globale approuvée en mai 2008, le Département bénéficie ainsi directement de la possibilité de favoriser et d'harmoniser le développement de stratégies locales en faveur des dispositifs de cohésion et d'inclusion sociale. La mobilisation du FSE dans le cadre de la subvention globale permet ainsi à notre collectivité de soutenir des structures et des projets développant de nouvelles activités en faveur notamment de :

- l'appui à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés,

- la prévention à l'entrée du RMI,
- l'accompagnement économique des jeunes diplômés,
- la création de référents insertion dans les MDSI,
- le développement de la coopérative économique d'activités et d'emploi,
- la structuration des services à domicile et le développement d'emplois durables,
- le soutien au réseau des Conseillers Emploi Insertion (CEI),
- la consolidation des emplois culturels.

Le soutien du FEADER (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural). Contribuant au développement des territoires ruraux, l'appui du FEADER est mobilisé en Gironde par l'ensemble des acteurs locaux, exploitants agricoles, forestiers, communautés de communes, etc. pour notamment aider :

- la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture,
- la gestion durable de l'espace agricole et forestier,
- l'amélioration de la qualité de vie et la diversification de l'économie rurale,
- la mise en oeuvre des stratégies locales de développement LEADER.

Parallèlement à la mobilisation des fonds structurels européens pour le bénéfice de tous les territoires girondins, le Département renforce son engagement dans une politique de coopération européenne active et innovante.

Les projets de coopération territoriale européenne Les échanges que les projets européens de coopération génèrent constituent en effet un moyen efficace de construire des partenariats dynamiques et d'ouvrir notre Département à la dimension internationale. L'année 2008 a été une année transitoire permettant le dépôt de plusieurs projets de coopération s'appuyant sur divers outils financiers européens de la nouvelle programmation. Cette nouvelle approche offre au Département la possibilité de renforcer certains aspects de ses politiques territoriales, économiques ou sociales, mais aussi de formaliser des procédures d'action publique en termes de gestion, d'organisation, d'élaborer des indicateurs de résultats, des tableaux de bord, des supports de mesure de l'activité et d'aide à la décision.

Pour renforcer son engagement dans le champ de la coopération territoriale européenne, le Département a soutenu la création de la CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires), qui rassemble les collectivités de rang Nuts III (Provinces-Départements...), afin de structurer leur représentation auprès des institutions européennes d'une part et de constituer des partenariats stables d'autre part.

L'engagement du Conseil Général dans le déploiement des programmes européens au bénéfice des territoires girondins passe aussi par un renforcement des compétences nécessaires à l'accompagnement de projets de coopération complexes. La fourniture d'une assistance technique, pour nous appuyer dans la conception, la préparation des dossiers d'appels d'offres et la supervision des travaux et de la conduite de projets, devient indispensable. C'est pourquoi pour les trois prochaines années le Conseil Général doit se doter d'une assistance technique pour développer l'accès aux programmes de coopération européens et ainsi mieux contribuer à la mobilisation des fonds européens.

Pour appuyer tous les objectifs déclinés en faveur d'une place plus importante aux partenariats européens, ainsi qu'au déploiement de la subvention globale FSE, je vous propose de bien vouloir adopter les propositions budgétaires 2009, correspondant aux opérations

budgétaires déclinées ci dessus pour un montant total de 3 179 224,04 € en AP/AE et 2 346 975,74 € en CP en dépenses et 1 993 145,60 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 8 - COOPERATION INTER-INSTITUTIONNELLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Gilbert MITTERRAND :

Je ne serai pas long. Nous sommes dans des domaines qui nous paraissent lointains, l'Europe, mais elle est proche de nous, et nous avons tout à faire pour que les citoyens se sentent proches d'elle. Ces programmes-là sont des traductions concrètes, non seulement sur le terrain, mais établissent aussi des relations entre le Département et l'Europe, qui participent d'un grand débat sur les politiques territoriales, et la cohésion territoriale peut être un axe fort de ce développement européen. C'est à partir de ces problématiques, au cœur de nos politiques, que nous dégageons aussi des politiques cohérentes, et les politiques de territoires et de citoyenneté découlent de tous ces débats. Tout ceci est imbriqué, et donc tout l'enjeu de l'impact des programmes européens en Gironde est d'inscrire le rôle du Département dans un partenariat local, régional et européen, visant à concilier par des actes et des projets la double exigence de compétitivité et d'attractivité, d'une part, mais aussi d'égalité des citoyens aux droits et services fondamentaux, mais aussi la qualité du cadre de vie, c'est-à-dire l'environnement et sa protection. Cela pose la question des cohésions sociales et territoriales, qui sont au cœur de nos politiques et qui se véhiculent au niveau des programmes européens, pour décliner nos politiques que vous portez chacun dans une cohérence et un financement. Voyons le côté bonne pratique de bonne gouvernance et surtout de mettre au cœur le Département comme acteur de la proximité, comme acteur capable de mobiliser les territoires infra-départementaux sur des politiques cohérentes au niveau départemental et européen. Cette dimension-là, cette tâche-là, a évidemment un aspect fort dans le débat du millefeuilles institutionnel français. Nous pouvons aussi l'aborder sous cet aspect-là, et si l'on veut traduire des politiques européennes, efficaces, efficientes, proches des citoyens, c'est l'échelon départemental qui aujourd'hui se sent le mieux placé, pas uniquement en France, pour porter ces messages et cette capacité de fédérateur de territoire.

Il s'agit d'agir pour contribuer à mieux développer le potentiel des territoires girondins, pour mettre en œuvre des politiques d'insertion innovantes, et enfin agir pour intensifier les échanges et les accords de partenariat avec d'autres territoires européens. Il faut agir avec les autres territoires pour ancrer cet échelon que nous sommes, que l'on appelle NUTS III dans le vocabulaire européen.

Sur le premier point : contribuer à mieux développer le potentiel des territoires, la programmation des fonds structurels 2007/2013 constitue un gisement d'opportunités pour construire une Gironde active et solidaire. Notre collectivité a choisi d'aborder les questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets soutenus par l'Union européenne de manière plus coordonnée, afin de privilégier une coopération accrue entre les politiques

sectorielles existantes. C'est le cas des programmes structurants pour la compétitivité et l'attractivité de la Gironde, pour lesquels notre collectivité développe des programmes de travail partenariaux et transverses, permettant d'identifier et d'exploiter les ressources et synergies locales pour construire des projets d'intérêt collectif. C'est ainsi que la collectivité s'engage à solliciter le soutien du FEDER et celle du FEADER, pour aider les programmes concrets pour la période 2009 :

- le déploiement d'un réseau haut et très haut débit pour la couverture des zones blanches et l'accès aux zones d'activités,
- la mise en place d'un plan énergie climat, inspiré d'une stratégie globale de développement durable,
- le développement d'une offre intégrée de services numériques, avec en particulier le déploiement du projet SAPIENS, en faveur de la structuration d'un réseau départemental de services publics d'accès à internet,
- la valorisation de sites naturels emblématiques, comme le site de l'Île Nouvelle dans le cadre du plan Estuaire ou le projet de mise en valeur du site littoral de Certes Graveyron,
- l'aide aux territoires ruraux touchés par des restructurations économiques.

Ce rapide examen des projets en préparation met en évidence les corrélations avec la nécessité de mettre en place de nouvelles pratiques de gouvernance aux différents échelons géographiques, permettant de mieux coordonner les projets financés par l'Union européenne. Nous devons en particulier faire porter nos efforts sur des domaines insuffisamment décrits, comme la mesure de l'accessibilité de la population aux services et les inégalités des citoyens liées aux territoires.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des politiques d'insertion innovantes, notre collectivité, dans le contexte spécifique du programme opérationnel FSE, dédié à promouvoir l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle, s'est vue attribuer la possibilité d'impulser davantage de cohérence aux politiques publiques en matière de cohésion et d'insertion. La gestion de crédits FSE, dans le cadre d'une subvention globale, constitue une incontestable avancée. Mais concrètement, elle nous permet :

- d'apporter des réponses en matière de simplification de procédures pour les petits porteurs de projets,
- de favoriser l'innovation concernant tous les aspects liés à la promotion de l'emploi sur le territoire ; l'objectif est bien de favoriser l'innovation dans le champ de l'inclusion sociale et de l'emploi, principalement pour améliorer l'impact des financements publics et mieux accompagner les bénéficiaires finaux ;
- de favoriser la consommation des crédits, en développant les partenariats, les bonnes pratiques, dans un contexte de plus grande cohérence ;
- de développer et de favoriser une grande variété de projets, en incitant les opérateurs à mettre en place des dispositifs d'évaluation, pour éviter le saupoudrage des fonds et donner du sens à la concentration des fonds publics au service de l'intérêt général.

Ce sont plus deux cents projets qui ont vu le jour à travers ces programmations de la première contractualisation sur les Fonds sociaux européens.

Enfin, il s'agit d'intensifier les échanges et les accords de partenariat avec d'autres territoires européens. Je ne vais pas revenir sur la présence de notre Département dans le cadre des Open Days à Bruxelles, ce programme ayant été présenté en Gironde à l'occasion d'une journée de restitution, devant une grande assistance. Cela nous engage vis-à-vis d'une démarche collective, la Confédération européenne des pouvoirs locaux (CEPLI), structure qui

rassemble les collectivités NUTS III (provinces, départements...), qui met la Gironde au même rang que quatre ou cinq autres départements français et une quinzaine de NUTS III européens, en relation directe avec la Commission européenne, pour faire valoir ce besoin qu'ont nos territoires d'orienter l'Europe vers plus de cohésion sociale et de cohésion territoriale.

Voilà la démarche proposée, le rappel de ces démarches dans le cadre de ce rapport et pour lequel Monsieur le Président vous demande de bien vouloir adopter les crédits.

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Merci à Gilbert Mitterrand qui connaît tous ces dossiers, ces fonds européens, que l'on ne maîtrise pas toujours.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention de la Vice-Présidente chargée de la Communication, des Relations publiques, de l'Administration électronique, des Réseaux publics d'information

Anne-Marie KEISER :

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous avons fait de la lutte contre la fracture numérique un de nos engagements majeurs. Et, nous sommes en passe de tenir cet engagement avec le Syndicat mixte Gironde Numérique, qui rassemble la quasi-totalité des groupements de communes de la Gironde. Je vous rappelle qu'elles sont toutes adhérentes, sauf une. Ce syndicat est opérationnel depuis octobre 2007, avec ses moyens propres depuis le mois de juillet 2008.

Soucieux d'aménager durablement le territoire départemental, sous votre conduite Monsieur le Président, nous défendons l'accès au haut débit pour tous et partout en Gironde d'ici 2011. Vous le savez comme moi, les attentes sont fortes et pressantes. Elles s'expriment tous les jours. Vous le savez aussi, nous avons entrepris un travail dans ce domaine depuis plusieurs années, en adoptant une démarche de partenariat et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Comme pour la constitution de l'EPFL, nous sommes allés sur les territoires, où nous avons rencontré l'ensemble des responsables. Cela s'est d'abord traduit dans l'engagement que nous avons pris dès 2004, en signant une charte Départementale innovante avec France Télécom. Puis, malgré cette charte, face à la persistance des zones blanches, nous avons décidé d'agir plus directement pour l'intérêt public en engageant plus de 40 M€ dans ce projet. C'est ce qui avait été fait lorsque nous avons voté, en décembre 2005, à l'unanimité lors du budget 2006, notre engagement pour le haut débit en Gironde. C'est un engagement conséquent, en cette période de fortes tensions, pour les finances de notre collectivité. Néanmoins, cet engagement témoigne de notre solidarité envers les territoires girondins. Plus que jamais, nous nous devons de permettre aux entreprises de s'implanter où elles le souhaitent, en bénéficiant de moyens de communication modernes, performants. Il en va d'ailleurs de l'attractivité de notre territoire, de sa croissance et de son bon développement. Grâce à ce réseau haut débit, voire très haut débit, les entreprises, mais aussi les particuliers, les associations, les écoles, les lycées, les collèges, les services publics en général, pourront avoir accès à Internet, via la technologie la plus performante, pour leur assurer le meilleur débit.

Au-delà de sa dimension technologique, ce projet est porteur d'une vision sociale et solidaire de la Gironde, de notre vision départementale et de nos valeurs. Il ne serait pas réaliste de ma part de vous annoncer que ce projet va être réalisé immédiatement. Mais aujourd'hui, l'occasion m'est donnée de faire le point sur son avancée. Une telle infrastructure ne se réalise pas en quelques mois. Il nous faudra quinze mois pour couvrir l'ensemble des zones blanches et vingt-quatre mois pour réaliser tous les travaux. Si l'on considère que l'on pourrait commencer au mois d'avril, cela nous portera à mi 2011. Néanmoins, nous avançons à un rythme soutenu, tout en ayant choisi là aussi d'innover, puisque nous avons fait le choix d'un dispositif novateur : le partenariat public/privé. Pour mémoire, l'appel d'offres pour le contrat de partenariat a été lancé en mars 2008. Les offres initiales ont été remises fin juillet. Puis nous avons engagé un dialogue compétitif. Deux tours d'audition ont déjà eu lieu en octobre et début décembre. Un troisième devrait avoir lieu du 2 au 4 février. A ce jour, quatre candidats restent en lice. Ces noms sont publics. Tous sont des opérateurs de grande envergure. L'année 2009 verra donc le dépôt d'un dossier de demande de subvention européen, dont Gilbert Mitterrand a fait référence, et bien sûr le choix du prestataire, très certainement

fin mars. Après le respect des délais légaux de recours, nous pourrons enfin engager les travaux qui feront de la Gironde un véritable département numérique à l'horizon 2011 !

Je voudrais ici remercier et féliciter, au nom de notre assemblée départementale, l'ensemble des membres du bureau de Gironde Numérique qui sont extrêmement présents, très actifs, sur un dossier difficile technologiquement, juridiquement et économiquement. Je voudrais aussi remercier et féliciter toute l'équipe de Gironde Numérique qui s'est engagée à nos côtés d'une façon extrêmement efficace.

Par ailleurs, le soutien départemental aux groupements de communes, pour la réalisation de leurs projets et initiatives dans le domaine des technologies de l'information, sera poursuivi en 2009. Nous sommes là dans la concrétisation de notre politique de partenariat étroit avec les communes girondines et leurs groupements. Sans trop m'avancer, je crois devoir dire qu'une fois que les infrastructures seront construites, Gironde Numérique s'engagera évidemment dans le développement des services au profit de ses partenaires.

Nous le constatons chaque jour, les Girondins sont de plus en plus demandeurs de services numériques. Notre Département, s'est donc résolument engagé dans le développement de son administration électronique, afin d'offrir un service de proximité adapté à ces nouveaux besoins. Les différentes actions menées reposent sur les fondamentaux du développement numérique. Ainsi, l'acquisition d'un socle technologique a permis la refonte de notre site internet en portail de services qui a été mis en ligne au mois d'avril dernier. Ce portail rencontre depuis son ouverture un vif succès. Plus de 120 000 visites par mois sont enregistrées. Les pages contenant des informations pratiques sont les plus consultées. A cet égard, je voudrais vous indiquer que nous avons ouvert le premier service interactif au mois de septembre dernier, concernant les transports scolaires. Nous avons enregistré 40 % des demandes d'inscription pour les transports scolaires par Internet, ce qui augure d'un bon développement pour ce type de service.

Sur l'administration électronique, nous sommes en passe de remplir les objectifs que nous nous étions fixés :

- simplifier les démarches administratives par le biais de services dématérialisés,
- favoriser la proximité en apportant un service personnalisé et un message ciblé en fonction des publics,
- mutualiser les ressources numériques (outils et données),
- faciliter l'instruction des dossiers.

Il y a encore beaucoup à faire, mais nous sommes fortement engagés pour la réussite de ce projet.

La mise en oeuvre de l'administration électronique recouvre une multitude de problématiques : technique, mutualisation de ressources numériques, sécurité des données. Sa réussite est aussi l'une des conditions d'un accès facilité à la société de l'information pour nos concitoyens.

Vous le constatez, Monsieur le Président, mes chers collègues, cette année 2008 aura été marquée par de belles avancées, qui témoignent de la force d'innovation de notre collectivité départementale. Nous comptons évidemment poursuivre sur cette lancée l'an prochain, afin d'affirmer l'identité numérique de la Gironde. Nous avons deux rapports à présenter, le deuxième sera présenté par Henri Laurent. Je vous remercie de votre attention.

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE Haut débit et téléphonie mobile

Rapporteur : Anne-Marie KEISER

Mesdames, Messieurs,

Réaliser la desserte des territoires par les technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constitue un enjeu essentiel d'aménagement et d'attractivité. Avec la création du syndicat mixte Gironde Numérique en 2007, le département s'est donné les moyens de devenir rapidement un territoire numérique cohérent et performant. Il contribue ainsi à l'avènement des services numériques à destination des collectivités territoriales, des usagers particuliers et des entreprises, dans le cadre de sa politique territoriale, citoyenne et durable.

Dans cette perspective, le Conseil Général a lancé la constitution d'un réseau de communications électroniques haut débit, qui sera neutre et ouvert à tous les opérateurs. La réalisation de ce réseau confiée à Gironde Numérique devrait durer deux ans, dans le cadre d'un contrat de partenariat actuellement en cours de négociation.

Les coûts estimatifs du projet restant à la charge des collectivités girondines sur une durée de 20 ans s'élèvent à 53,4 millions d'euros, dont environ 40 millions à la charge du Département. Il est donc proposé de prévoir une enveloppe de 2,2 millions d'euros au BP 2009 pour notre contribution annuelle à Gironde Numérique.

Je rappelle que le contrat de partenariat public-privé prévoit un échelonnement des paiements, qui seront réalisés sous forme de loyers sur la durée de vie du projet, soit vingt ans.

Parallèlement à la construction du réseau haut débit, il est important de réfléchir au déploiement des services numériques qui seront mis à disposition des opérateurs économiques et des citoyens. Cette réflexion sera engagée sous la forme d'un schéma départemental des services numériques, comportant notamment l'analyse de l'existant, le repérage des attentes et des besoins, et enfin les propositions et offres de service correspondant à ces attentes. Une dotation budgétaire de 180 000 euros est prévue pour ce schéma en 2009.

Grâce au régime d'aides mis en place au budget primitif 2008, le Conseil Général soutient les initiatives des communes et EPCI, relatives au développement des TIC. Il accompagne également certaines associations dédiées aux TIC à l'échelle départementale. Une inscription de 274 000 euros est proposée pour ces actions au BP 2009.

Pour clôturer le programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile, des travaux complémentaires sont programmés en 2009 avec une dotation de 150 000 euros de crédits de paiements.

Par conséquent, Monsieur le Président nous propose de valider les orientations politiques et les inscriptions budgétaires concernant l'aménagement numérique du territoire et s'élevant globalement à :

- 200 000 euros en AP et 425 575 euros en CP pour les dépenses d'investissement,
- 74 000 euros d'autorisation d'engagement,
- 2 575 750 euros en dépenses de fonctionnement,
- 161 800 euros en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 9 - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, SYSTEME D'INFORMATION INSTITUTIONNEL, SCHEMA DEPARTEMENTAL NUMERIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves D'AMECOURT :

Simplement pour féliciter toutes les personnes qui travaillent sur ce dossier et Anne-Marie Keiser, et lui dire que le Groupe Gironde Avenir soutient pleinement cette action. Sur le territoire, les gens sont impatients. Quand on va arriver au bout du bout, personne ne regrettera d'avoir été impatient, parce que l'équipement dont on bénéficiera sera, à mon avis, très performant. Je voudrais aussi remercier la commission de ce qui va être fait à la frontière des trois cantons de Monségur, Pellegrue et Sauveterre, avec les deux pylônes qui vont permettre de résoudre pas mal de problèmes au niveau de la téléphonie mobile, dans une zone de revitalisation rurale et qui, sans téléphonie mobile, avait beaucoup de mal à se revitaliser.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Les gens s'impatientent, mais si on n'intervenait pas, cela ne viendrait jamais.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**LES MOYENS INFORMATIQUES, TELECOMMUNICATIONS
ET D'IMPRESSION DU CONSEIL GENERAL**

Rapporteur : Henri LAURENT

Mesdames, Messieurs,

Pour le fonctionnement de ses services, le Conseil Général consacre un budget important à l'introduction et à l'utilisation des nouvelles technologies informatiques et bureautiques. Le rapport présenté détaille les programmes réservés à ce secteur d'intervention. L'intervention départementale est regroupée en sept domaines qui sont :

- l'imprimerie et la reprographie,
- les études et projets informatiques,
- les systèmes et réseaux informatiques,
- la bureautique,
- les télécommunications,
- la maintenance des matériels et logiciels informatiques,
- les fournitures et les consommables.

En conséquence, il nous est demandé de bien vouloir adopter les crédits inscrits au budget primitif 2009, concernant les moyens informatiques et télécommunications du Conseil Général, qui s'élèvent à 893 088 € en Autorisations de Programme et 10 137 392,09 € en Crédits de Paiement.

**AVIS DE LA COMMISSION 9 - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES,
SYSTEME D'INFORMATION INSTITUTIONNEL, SCHEMA DEPARTEMENTAL
NUMERIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE
PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président en charge du Patrimoine environnemental commun, du Tourisme

Alain RENARD :

Monsieur le Président, chers collègues. Afin de préparer le projet de budget 2009, nous avons travaillé, mes collègues Jacques Maugein, Jean-Marie Darmian, et Philippe Dorthe, Présidents de Commissions et moi-même, et je souhaite ici les remercier de leur investissement, à l'amélioration de nos dispositifs, en matière de politique environnementale, de politique de l'eau, ou encore en matière de tourisme, guidés toujours par la conscience que préserver notre environnement, nos ressources, c'est tout simplement préserver la vie des générations futures. Quels enjeux ! Mais aussi quels espoirs !

C'est ainsi que la politique environnementale du Département s'attachera, pour l'année à venir, à préserver la biodiversité grâce à l'émergence d'un futur observatoire, qui nous permettra d'identifier, de recenser, et donc de mieux protéger la flore et la faune si riches qui font notre Gironde. Nos partenariats avec le Conservatoire Botanique Sud Atlantique (CBSA) (intervenant dans les limites du Poitou Charente, de la Loire Atlantique, jusqu'à la frontière avec le Pays Basque espagnol) et l'université seront confortés. Notre action en faveur des Espaces Naturels prendra plusieurs formes : la veille foncière ou la gestion directe de nos ENS, mais aussi notre soutien technique et financier à destination des communes, des intercommunalités ou des associations qui s'impliquent dans la protection de ces espaces, qu'ils soient locaux ou départementaux. La certification des forêts départementales se poursuit, et enfin, un rapport spécifique vous est proposé pour deux espaces remarquables que sont le Domaine de Certes-Graveyron et l'Île Nouvelle.

Cette année, nous serons aussi attentifs aux conclusions de l'étude que nous avons lancée pour une démoustication plus efficace, plus sélective sur notre territoire, qui nous permettra de mieux cibler géographiquement les besoins ainsi que les réponses techniques.

Le Paysage ne sera pas oublié et son utilité sociale réaffirmée, conformément à notre "Charte départementale pour un pacte citoyen et durable", ainsi qu'à la Convention Européenne du Paysage intéressant aussi bien espaces ruraux qu'espaces urbains.

Notre politique départementale des déchets entrera, quant à elle, dans la deuxième année de mise en application du Plan des déchets ménagers et assimilés de la Gironde. Je voudrais ici, sans flagornerie, tout particulièrement remercier Jean-Marie Darmian, Président de Commission, qui assume avec rigueur, pugnacité, conviction et courage politique les enjeux de ce dossier. Nous avons travaillé, surtout lui, à la constitution du Syndicat mixte qui portera les études préalables aux futurs équipements de traitement qui s'avéreront nécessaires sur les territoires, pour fédérer les collectivités en responsabilité de ces dossiers. Nous vous proposons pour 2009 une multitude d'actions dans ce domaine : déchetteries professionnelles, compostage individuel et semi collectif, recycleries... En la matière, il y a cinq ans 1500 composteurs individuels ont été aidés par le Conseil Général ; nous en sommes à 35 000. C'est du concret, par rapport au débat de ce matin concernant l'Agenda 21. L'accent a fortement été mis cette année sur la prévention en matière de déchets, par le biais notamment de notre campagne d'information télévisuelle "Les Ecomatismes", sur Internet et dans les salles de cinéma, qui a par ailleurs été lauréate d'un concours national sur la communication institutionnelle.

Nous poursuivrons sans relâche, et je m'y investirai avec Jacques Maugein avec pugnacité, nos efforts en matière de gestion de l'eau, ressource fragile s'il en est. Cela passera par plusieurs programmes d'intervention : la protection de la ressource, l'aménagement de bassins versants, la protection du milieu aquatique et la gestion des eaux, mais aussi une forte intervention en matière d'assainissement et d'eau potable. Impulsant, fédérant, notre collectivité départementale est ici l'échelon pertinent aux côtés des communes et de leurs groupements, pour encourager l'optimisation de l'existant, inciter aux démarches de mise en cohérence et accompagner la conduite de nouveaux investissements qui s'avèrent nécessaires, au travers des structures comme la CATER, intéressant les rivières, le SATESE, intéressant les collectivités sur leurs compétences en terme d'assainissement collectif ou non collectif, la CATEP, qui s'adresse aux communes et syndicats intercommunaux ou groupements qui assurent la distribution de l'eau potable.

Je voudrais attirer votre attention sur une manifestation que nous voulons d'envergure, que nous organiserons en décembre 2009 (A vos agendas !), qui aura pour objet "Une semaine de l'eau en Gironde". Cet événement, véritable congrès rassemblant tous les acteurs de l'eau en Gironde, ainsi que des experts nationaux et internationaux, a déjà été précédé de trois journées consacrées à ce sujet en juin, octobre et début décembre. La réflexion de l'ensemble des acteurs qui ont participé à ces journées, élus, techniciens, représentants de l'Etat, qui ont en charge ces compétences relatives à l'eau, contribuera au contenu de ces journées.

Enfin, nous amplifierons nos efforts pour maintenir une politique touristique, qui vise toujours à améliorer l'attractivité de la Gironde par un tourisme de qualité et fortement identitaire. Je voudrais saluer, après le Président ce matin, le fait que notre collègue Philippe Dorthe ait accédé à la vice-présidence du tourisme dans cette maison qui nous accueille aujourd'hui, à l'échelle Aquitaine.

En ces temps de crise économique grave, un rapport de la Société Protourime, publié en novembre dernier, fait le constat que le tourisme résiste en France à la crise. Ceci pour l'année 2008. L'année 2009 sera sans doute davantage impactée par les effets désastreux qui sont attendus, notamment quant au pouvoir d'achat de nos concitoyens et des clientèles touristiques, de Gironde et d'Aquitaine. Je tiens à insister ici sur le fait que l'activité touristique est un secteur économique à part entière, sur lequel nous avons tout intérêt à nous appuyer, compte tenu des admirables atouts que possède notre Département. Ce secteur en France représente plus de 6 % du PIB et génère près d'un million d'emplois. Il est aussi fortement concurrencé par des destinations à l'échelle du territoire national, mais également hors de France. En Gironde, c'est plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel, avec près de 30 000 personnes qui travaillent directement ou indirectement dans cette filière. Notre engagement perdurera avec constance et assiduité encore en 2009, aux côtés des collectivités et des professionnels. Seront au cœur de notre politique touristique :

- l'itinérance, avec plus de 4 500 kilomètres de chemins de randonnées, plus de 600 kilomètres de pistes cyclables, ainsi que le soutien au tourisme fluvial,
- le soutien aux équipements touristiques d'accueil et d'hébergement,
- ainsi que le renforcement cette année de nos partenariats, avec notamment la signature d'une convention pluriannuelle avec le Comité Départemental du Tourisme, notre outil privilégié en matière de promotion et de commercialisation de notre territoire, en liaison avec le Schéma Départemental du Tourisme. Nous lancerons d'ailleurs en 2009, en partenariat avec le CDT, une campagne de communication touristique ambitieuse et originale, afin de

renforcer la notoriété de notre département, en vue d'en faire la destination touristique qu'il mérite d'être encore davantage. Du travail donc, encore du travail !

Je remercie l'ensemble des collaborateurs du Conseil Général qui fédèrent leurs compétences autour de ces politiques, afin que nos actions choisies puissent être mises en place sur le terrain, dans l'intérêt de nos concitoyens. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

GRANDS PROJETS ESPACES NATURELS SENSIBLES ILE NOUVELLE ET CERTES

Rapporteur : Jean-Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

Au titre de sa politique de protection et de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général de la Gironde s'est engagé dans un partenariat actif avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), en tant que gestionnaire des Domaines de Certes – Graveyron sur le Bassin d'Arcachon et de l'Ile Nouvelle, situées dans l'estuaire de la Gironde. Ces deux sites, emblématiques de l'identité girondine par leur histoire respective et leur potentiel paysager, représentatifs de l'estuaire et des espaces littoraux de Gironde, sont amenés à connaître un développement touristique important, mais maîtrisé.

1) L'ILE NOUVELLE

Propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, site d'environ 300 hectares dont la gestion est confiée au Conseil Général par convention, l'Ile Nouvelle constitue le point d'entrée d'un archipel estuarien particulièrement riche du point de vue patrimonial et culturel. Par délibération du 17 décembre 2007 les grandes lignes de l'aménagement de ce site ont été posées, à savoir :

- La renaturation et la gestion du site dont l'objectif est d'affirmer la vocation écologique du lieu et les potentialités estuariennes, avec la mise en oeuvre d'un mode de fonctionnement naturel (ouverture des digues pour l'obtention de milieux propices au développement et à l'accueil d'une faune et d'une flore remarquable).

- La valorisation environnementale, patrimoniale et touristique, afin de faire découvrir au public deux thématiques, à la fois spécifiques à l'Ile Nouvelle et complémentaires des autres îles (Pâté, Patiras) : le programme de renaturation et l'historique des îles.

Des outils de médiation variés seront donc mis en place à destination de différents publics.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera assurée par le Conseil Général. Les aménagements suivants ont déjà été réalisés : ponton permettant l'accès du public dans des conditions sécurisées, forage d'eau, dépose de ligne électrique. Le programme de réhabilitation des bâtiments et d'aménagement des espaces extérieurs est arrêté et il va être procédé à une consultation afin d'externaliser la maîtrise d'oeuvre.

Le projet, estimé à 9 370 000 € TTC (soit 7 834 448,16 € HT) fait l'objet d'un phasage depuis 2007 et se poursuit sur les PPI à venir. Jugé emblématique par les partenaires (Etat, SGAR, Région, CELRL), il a fait l'objet d'une présentation en comité de programmation FEDER INTERREG au titre du Plan Garonne qui rassemble les crédits FEDER+Agence de

l'Eau, services extérieurs de l'Etat, Région Aquitaine ; les partenariats financiers sont en cours de formalisation. Ces partenaires seront indispensables, dans le cadre de la baisse des ressources de la taxe départementale des espaces naturels sensibles liées aux permis de construire, qui sont en chute libre actuellement.

2) LE DOMAINE DE CERTES/GRAVEYRON

Le domaine de Certes – Graveyron, propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres représente un ensemble de 530 hectares sur la façade littorale du Bassin d'Arcachon. Ce site fait l'objet de classements (ENS, ZNIEFF, ZICO, ISMH, site classé Natura 2000), attestant son extrême qualité patrimoniale et sa sensibilité ; il est, en outre, situé dans le périmètre du Parc Régional des Landes de Gascogne.

Le plan de gestion de cet espace, établi par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres avec le concours du Conseil Général, prévoit une programmation entre 2007 à 2012 avec les objectifs suivants :

- assurer l'intégrité des domaines endigués,
- conserver le patrimoine naturel et créer les conditions de sa pérennisation et de sa reproduction,
- valoriser le patrimoine bâti et paysager,
- améliorer l'accueil du public et développer l'animation pédagogique,
- maintenir des activités agro piscicoles,
- coordonner l'ensemble des acteurs présents sur le site (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire Botanique Sud Atlantique, DRAC, CG).

A ce jour, le programme d'aménagement et de développement de Certes - Graveyron est arrêté, et les délibérations du 17 décembre 2004 et du 1er décembre 2003 ont permis de lancer et de réaliser les études préliminaires ainsi que les travaux de protection du site par endiguement et remise en état des écluses. La mission "paysagère" qui débute constitue le dernier maillon de ces études préliminaires.

Il convient de conforter la vocation patrimoniale et de développement durable de ce site par le réaménagement des communs Sud et Nord pour héberger les partenaires (CBN, LPO...), et du Domaine de Graveyron pour installer l'équipe de gestion du Domaine, établir un éleveur afin de développer une activité agricole nécessaire à la préservation des espaces en prairies, et accueillir temporairement des scientifiques et autres acteurs travaillant avec les acteurs précités.

Le projet de valorisation du domaine de Certes - Graveyron, suite à l'étude d'un économiste du bâtiment, est estimé à 11 050 000 € TTC (soit 9 239 130 ,40 € HT) incluant les bâtiments de la Vacherie et de la Poulinière. Il fait l'objet d'un phasage depuis 2007 et se poursuit sur les PPI à venir. La maîtrise d'oeuvre est interne et le projet tient compte d'une démarche volontaire basée sur les exigences HQE.

Pour mémoire, il convient de rappeler que le château doit faire l'objet d'une 3^{ème} tranche de travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, pour achever sa mise hors d'eau. La recherche des partenariats financiers est en cours :

- sur la première phase du projet de Certes (gestion hydraulique, aménagement paysager et protection de la biodiversité, hébergement du CBSA, de la LPO et de la DRAC) et de la ferme de Graveyron, les premières démarches permettent d'escompter une participation totale de 2 594 000 € (soit 47 % de subvention), sur un total de 5 485 000 € HT d'études et travaux, portant ainsi l'autofinancement du Conseil Général à 3 966 000 € TTC ;

- sur l'Île Nouvelle, les rencontres menées indiquent que cette opération est, pour l'Aquitaine, le projet phare du plan Garonne, actuellement en négociation entre les régions concernées, sans qu'on puisse pour autant avancer un chiffre aujourd'hui.

Afin de garantir le Département de tout risque financier, les deux projets ont été découpés en tranches fonctionnelles indépendantes des autres ; chaque phase démarrera opérationnellement quand les financements seront assurés.

Aujourd'hui, 10.065 M€ d'AP dont 8.185 M€ en TDENS sont inscrits au BP 09 de la DET, y compris les lissages avec 8.995 M€ de CP adossés. Ceci permet donc de lancer la première phase opérationnelle de chacun des projets.

1) Pour Certes-Graveyron : la 1ère phase d'un total de 6.56 M€ porte sur : la réfection des digues (0.85 M€), les premières mesures concernant les VRD (0.5 M€), les aménagements paysagers (0.45 M€), la rénovation de la ferme de Graveyron (1.36 M€), des communs sud (1.4 M€), des communs nord (2 M€).

2) Pour l'Île Nouvelle : la 1ère phase comprend des mesures d'un montant de près de 3.505 M€. portant sur le bâti et le lancement d'une étude préalable à la réalisation du parcours d'interprétation. Concernant les immeubles, il s'agit de la rénovation du bâtiment hébergeant les agents gestionnaires du site (1.7 M€) et de celui destiné à l'accueil du public (1.070 M€), la mise hors d'eau des bâtiments B, C, D et E (0.490 M€), la réalisation d'une station de lagunage pour les effluents (0.090 M€).

En conséquence, le Président nous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- arrêter le programme de valorisation de l'île nouvelle à un montant total de 9 370 000 € TTC, soit 7 834 448.16€ HT,
- arrêter le programme de valorisation de Certes Graveyron pour un montant total de 11 050 000€ TTC soit 9 239 130.40€ HT,
- l'autoriser à solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels (le Conseil Régional d'Aquitaine, l'Etat, l'Europe, l'Agence de l'Eau, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres),
- adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif 2009 pour un montant total de 7 834 448,16 € HT, soit 9 370 000 € TTC, pour la continuité de ces deux opérations à 3 930.472 € de CP.

AVIS DE LA COMMISSION 10 - ENVIRONNEMENT : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Marie DARMIAN :

Ce matin, nous étions sur des démarches concrètes allant dans le sens de l'Agenda 21 ou du développement durable. Je suis ravi d'avoir à vous présenter deux dossiers successifs qui vont représenter un investissement de plus d'un milliard d'euros, une somme considérable mise en jeu au service de l'environnement avec des travaux concrets.

Xavier LORIAUD :

Je souhaiterais intervenir sur le dossier de l'Île Nouvelle. La volonté du Conseil Général de développer la zone centrale de l'estuaire est tout à fait louable. En effet, le tourisme ilien est novateur, et permettra de diversifier l'offre touristique en Gironde. Par contre, vu l'ampleur des chiffres, permettez-moi de nous interroger au niveau du groupe Gironde Avenir sur différents sujets. Tout d'abord, vous nous demandez d'arrêter le programme de valorisation de l'Île Nouvelle à un montant total de 9,37 M€. Nous aimerions avoir un éclairage plus précis, notamment sur le programme de réhabilitation des bâtiments et de l'aménagement des espaces extérieurs.

Par ailleurs, dans un deuxième temps, même si c'est très louable de vouloir entièrement renaturaliser totalement l'Île, un volet agronomique aurait peut-être été intéressant. En effet, historiquement, le lieu a été une terre cultivée pendant de nombreuses années et par de nombreuses générations d'iliens, avec notamment la production légumière tel que l'artichaut. Au cœur du projet que le Conseil Général souhaite porter pour l'Île Nouvelle, pourquoi ne pas vouer une surface, même modeste, à la production maraîchère, notamment en s'adossant avec des associations travaillant dans le domaine de l'insertion ? Des exemples existent. Pourquoi pas tenter ce style d'opération ?

D'autre part, vous inscrivez la valorisation environnementale patrimoniale et touristique dans la thématique Vauban Unesco. Même si le territoire de l'Île Nouvelle ne fait pas partie intégrante du mythique verrou de l'Estuaire, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, ne pourrions-nous intégrer un équipement, type ponton comme il a été réalisé sur l'Île Nouvelle, sur la rive gauche à hauteur de Cussac Fort Médoc, afin de créer, cela sur un plan touristique, une dynamique fluviale entre Blaye qui a un ponton, Cussac Fort Médoc et l'Île Nouvelle. Je vous remercie.

Yves LECAUDEY :

Je note au passage, c'est la deuxième fois en six ou sept ans que cela arrive, la sollicitude d'un collègue de la rive droite pour la commune de Cussac Fort Médoc dans mon canton. Alors je ne veux pas savoir quel est le degré de collusion ou de concupiscence, ce n'est pas ma préoccupation ; je signale que dans son temps, il y a quinze ans, quand on a commencé la politique des haltes nautiques, des études avaient été faites et ont prouvé qu'au niveau de Fort Médoc, compte tenu à la fois de la force des marées et des courants qui viennent se briser sur la berge, un tel équipement n'était pas rentable, sauf à voir son prix multiplié, par rapport à l'estimation de l'époque, par deux et demi à trois. Je rappelle, en l'occurrence, quand on fait un ponton sur une commune, sauf si on est sur l'Île Nouvelle, patrimoine départemental, on fait cet investissement avec la participation de la commune. Il se trouve que cette commune que je connais bien depuis longtemps, y compris dans ses comptes,

est à l'heure actuelle en quasi cessation de paiement. Alors, vous nous permettrez de ne pas l'inciter à des dépenses inconsidérées.

Jean-Marie DARMIAN :

Je voulais préciser à notre collègue que les travaux qui concernent l'Île Nouvelle sont des travaux par tranches, et que le projet est prévu avec le bâtiment actuellement qui héberge les agents gestionnaires du site, sur lequel je me suis rendu personnellement, pour 1,7 M€. C'est une nécessité absolue, ce sont des bâtiments fonctionnels. Il y aura également un bâtiment destiné à l'accueil du public pour 1,070 M€, c'est un bâtiment également indispensable puisqu'on ne peut pas ouvrir cette île sans qu'il y ait des bâtiments destinés à l'accueil du public.

Ensuite, l'autre problème, c'est la mise hors d'eau des bâtiments existants ; c'est une mesure nécessaire et urgente pour éviter des frais ultérieurs plus élevés en matière de rénovation.

Et enfin la station de lagunage, qui est indispensable si l'on veut préserver le milieu naturel.

En ce qui concerne les activités agricoles, je vous ai indiqué que sur le domaine de Certes-Graveyron, il y avait la possibilité d'ouvrir ce domaine à une exploitation agricole. Il est évident que sur l'Île Nouvelle, si cette ouverture était compatible avec la préservation du milieu naturel et ne générerait pas une sur-fréquentation, elle serait possible. J'attire cependant votre attention sur les frais qu'entraînerait une exploitation agricole sur l'Île Nouvelle, avec la traversée, avec également le problème de la sécurité d'accès, et avec le fait que cette activité agricole, si elle est contraire à la préservation du milieu naturel, ne peut pas être envisagée en l'état sur l'Île, tant que les aménagements d'accueil du public ne seront pas totalement effectués. Nous devons être très prudents en la matière, commencer par mettre cette Île en conformité avec les nécessités de l'accueil d'un public limité, et avec la volonté du Conseil Général de la préserver en tant qu'entrée dans l'Estuaire et en tant que lieu emblématique de ce secteur d'activité de la Gironde

Xavier LORIAUD :

Je vous remercie pour la réponse. Je voudrais intervenir par rapport à ce dernier point. Je me suis rendu sur l'Île Nouvelle qui fait partie du territoire de ma commune à Blaye. Tous ces projets de renaturation avec les observations d'oiseaux, nous y sommes tout à fait favorables. Il y a encore la culture du maïs qui a été stoppée dans les années 1998-1999, puisque le Conservatoire avait racheté en 1991 ; des baux précaires ensuite ont suivi. Mais peut-être simplement, c'est une supposition, on pourrait installer un modèle d'agriculture, peut-être durable, notamment au niveau du maraîchage, par rapport au circuit court sur les marchés, sur quelques hectares encore une fois, le reste étant totalement voué à la nature. Il faut voir sur le plan du modèle économique comment cela pourrait être mis en place. Dans d'autres départements, des associations travaillent à réinsérer des jeunes ou des moins jeunes qui ont des soucis avec l'emploi, et ensuite commercialisent en circuits courts. C'était pour ouvrir le débat, mais sans donner de leçon.

Alain RENARD :

Avec l'autorisation du Président de Commission, je voudrais apporter deux compléments d'information. Concernant les aménagement sur l'île Nouvelle, il y a un bâti de grande qualité, et dans la présentation de l'activité antérieure sur l'île Nouvelle, activité historique qui était la réalité de cette île avant qu'il y ait une exploitation viticole, qui est relativement récente, et ensuite de grandes cultures, je pense que pour resituer ce qu'était le rythme de vie sur l'île, il est envisagé de reconstituer un témoignage de cette activité-là. Par contre, les conditions comme l'a rappelé Jean-Marie Darmian, en terme d'acheminement, en terme de frais d'exploitation, ne permettraient pas utilement de développer sous un vocable d'agriculture durable une activité viable économiquement. N'empêche qu'il est envisagé, par rapport à la reconfiguration des activités de l'île, et à titre un peu d'éco musée, si on peut dire, sur l'historique de l'île, qu'il y ait l'évocation de ce qu'étaient ces jardins-là. Les productions en terme d'artichauts ou de légumes primeurs qu'il y avait sur ces îles ressortent notamment d'investisseurs anglo-saxons, qui ont abandonné au bout de deux ans ces productions sur les îles en question, du fait des charges d'exploitation. La dernière c'était sur l'île de Patiras, sachant qu'ils accédaient depuis le côté médocain pour assurer l'exploitation et l'expédition des productions. Il n'empêche qu'il est prévu une évocation de ce qu'étaient les activités tout au long de la centaine d'années qui nous précèdent.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU DEPARTEMENT

Rapporteur : Jean-Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

L'action en faveur de l'environnement est un axe politique fort de la collectivité départementale, qui s'inscrit totalement dans la démarche d'Agenda 21.

I - LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Le Département est acteur de la conservation de la biodiversité, en tant que gestionnaire d'espaces naturels et aménageur du territoire. Pour relever le défi, il convient de renforcer la connaissance et d'assurer, en concertation avec les acteurs de terrain, un suivi et un partage des données. Cette démarche expérimentale, à l'échelle de notre territoire, conduira progressivement à l'élaboration d'un observatoire de la biodiversité, en partenariat avec la Région Aquitaine et l'Etat sous la conduite de la DIREN.

En ce qui concerne la préservation des espèces patrimoniales, l'action du Département consiste à aider les actions d'études et de travaux en faveur de la protection de certaines espèces en danger ou en voie d'extinction.

S'agissant du domaine végétal, le Conservatoire Botanique Sud Atlantique (CBSA) poursuit ses inventaires à l'échelon des deux régions : Aquitaine et Poitou Charente.

II - L'ACTION EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

En 2009, les actions résultant des orientations volontaristes du Département en matière d'intervention foncière définies précédemment se concrétisent à plusieurs niveaux:

1) L'intervention et la veille foncière

Cette action s'exerce par voie de préemption dans les périmètres des ZPENS ou par voie amiable. La politique d'acquisition demeure renforcée sur des entités sensibles, où le Département entend conforter sa mission de préservation de sites, de paysages et de milieux naturels à ouvrir au public.

2) La gestion des ENS départementaux

Sur l'ensemble des sites acquis, des plans de gestion sont mis en oeuvre. Dans ce cadre, le Département préconise, pour autant que la sensibilité du milieu l'autorise, la mise en place d'une gestion agro-environnementale par des pratiques agricoles intégrées et respectueuses des équilibres écologiques de ces espaces.

3) La poursuite du partenariat pour la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles

Le Conseil Général apporte un soutien technique et financier aux communes et communautés de communes, qui souhaitent s'impliquer dans la protection de leurs espaces naturels à proportion des compétences qui leur sont attribuées. Des aides sont également accordées, à des associations, qui concourent à la mise en oeuvre de notre politique de protection de valorisation et de gestion des espaces naturels. Les interventions évoluent dans le sens d'une lisibilité accrue : les dispositifs d'aides à la préservation et d'aides à la gestion sont regroupés, et les soutiens apportés aux collectivités qui s'impliquent dans l'entretien des Espaces Naturels Sensibles sont pérennisés.

4) Les forêts départementales

Le Département s'est engagé dans l'éco certification de ses forêts, conformément à l'engagement pris dans l'Agenda 21. Depuis 2008, ce patrimoine est géré dans le même cadre que les espaces naturels départementaux.

5) Les grands projets environnementaux

Les domaines de Certes-Graveyron et l'Île Nouvelle font l'objet d'un rapport spécifique, et les projets sont financés dans le cadre d'une délégation de crédits à la direction du patrimoine.

III - LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de pouvoir apprécier le besoin de démoustication en Gironde, le Conseil Général a lancé fin 2008 une étude globale sur son territoire ; elle a notamment pour objet d'étudier les méthodes de régulation de l'infestation appropriées aux situations spécifiques (secteurs d'habitations en périphérie de zones humides, zones touristiques, etc.), et s'attachera durant l'année 2009 à déterminer les périmètres d'intervention ainsi que les moyens techniques et financiers à mettre en oeuvre.

Le Département est par ailleurs membre adhérent de l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine AIRAQ, et anime la Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) auprès du centre nucléaire de production d'électricité du Blayais (CNPE).

IV - LA POLITIQUE EN FAVEUR DU PAYSAGE

1) Le soutien aux projets

Le dispositif paysage permet aux communes girondines de mener des actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des paysages et des espaces naturels d'intérêt public. Le bilan-évaluation, réalisé en 2008, a permis de retenir plusieurs propositions pour renforcer la qualité de l'expertise des dossiers ainsi que l'efficacité du dispositif dans son accompagnement technique auprès des maîtres d'ouvrage. Des critères de qualité paysagère et environnementale ont été travaillés en collaboration avec le CAUE.

2) Vers une politique départementale intégrée du paysage

Une dynamique de réflexion, cherchant à inscrire le paysage au coeur des politiques publiques, a été engagée par le Département depuis 2006. Au cours de l'année 2009, plusieurs projets seront mis en œuvre, tels que l'exposition virtuelle sur le paysage de la Gironde, un programme de formation des agents du Département sur la thématique du paysage, l'observatoire départemental des paysages, dont la construction se poursuit avec l'accompagnement méthodologique du CEPAGE, l'émergence d'un réseau d'échanges entre les services des conseils généraux d'Aquitaine intéressés par la question paysagère. Cette politique du paysage a pour objectif de lier les politiques sectorielles départementales d'aménagement, de développement et de protection, dans un souci de qualité paysagère et de cohérence territoriale.

V - LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS ET DE L'ENERGIE (P O16)

1) Maîtrise des déchets

En matière de politique de gestion des déchets, l'année 2009 sera la deuxième année de la mise en œuvre du Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde, qui fixe pour les dix ans à venir les objectifs et les moyens pour une gestion des déchets durable et respectueuse de l'homme et de l'environnement.

L'année 2009 sera marquée par la création du Syndicat mixte départemental d'études pour la mise en œuvre du Plan, regroupant le Département et toutes les collectivités girondines en charge du traitement, et dont l'objet est notamment de réaliser les études nécessaires au traitement et au stockage des déchets ménagers. Le Département poursuivra également sa forte implication dans le domaine de la prévention des déchets, et soutiendra toujours de manière aussi incitative les collectivités compétentes à mettre en œuvre les mesures prévues par le Plan en matière de prévention, de valorisation et de traitement.

2) Maîtrise de l'énergie

L'année 2009 est consacrée à la mise en œuvre de la politique départementale de l'énergie par le développement du schéma départemental des énergies renouvelables et du plan Gironde énergie, suivi du dispositif de soutien, etc. Ces politiques et dispositifs seront nécessairement impactés par la mise à l'étude en 2009 du Plan Climat de la Gironde, dont la mise en œuvre relève de la mission Agenda 21.

Les différents aspects de cette politique environnementale, qui nécessitent des coopérations locales, comme c'est particulièrement le cas pour la biodiversité, le paysage, tout ce qui participe à la lutte contre les moustiques, l'énergie et les déchets, feront l'objet de discussions avec les acteurs locaux concernés dans le cadre du projet "Gironde 2014".

En conséquence, le Président nous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- adopter les orientations de la politique départementale de l'environnement présentées au titre de l'exercice 2009 ainsi que les modalités d'intervention concernant nos actions,
- adopter les nouveaux critères et taux d'intervention tels qu'ils figurent dans les fiches annexées,

- adopter les crédits figurant au projet de budget primitif 2009 qui s'élèvent globalement : 8.624.661,95 € en AP et 14.134.907,30 € en CP en dépenses et 6.541.217,65 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 10 - ENVIRONNEMENT : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Pierre AUGÉY :

Une précision à notre collègue, dans la politique en faveur du paysage, page 266, en terme de répartition géographique de l'effort du Département, il y a une erreur de frappe. On dit que 68 % des projets ont été financés sur la CUB et 70 % hors CUB. Pour faire 100 % ce n'est pas possible. Je voudrais avoir la précision.

Jacques MAUGEIN :

Je voudrais dire au rapporteur que pour la première fois l'attention est mise sur la commission locale d'information nucléaire et je l'en remercie. Il est vrai que le travail qui se fait au sein de cette commission correspond bien à la défense de l'environnement, comme nous le faisons d'une manière générale. Je rappelle que cette disposition découle de l'application de la loi de 2006, TSN, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, et du décret d'application de juin 2008. Ma question est la suivante. A-t-il pu obtenir la création de l'association qui nous permettrait à partir de l'année prochaine de bénéficier des financements de l'Etat ? Il faut que cette décision soit prise avant le 31 décembre, de façon à ne pas perdre ce qui apparaît comme une ardente nécessité. D'ailleurs, dans toutes les commissions locales des environs, tout le monde connaît l'action déterminante de Christian Bataille dans ces domaines. Je pense qu'il faudrait que l'on s'aligne d'ici le 31 décembre, de façon à ne pas perdre les bénéfices financiers qui s'attachent à la mise en place de cette association.

Alain RENARD :

Par rapport à l'observation de notre collègue Jacques Maugein, lors de notre dernière réunion de la commission et de la plénière, le principe de la constitution d'une association avait été acté, sous réserve de contrôle, mais la question avait été évoquée. L'option d'une association support qui permettrait de mobiliser les contributions de l'Etat, mais également d'avoir une composition qui associerait des partenaires qui aujourd'hui n'ont pas leur place dans la CLIN, avait été actée. Sous réserve du contrôle, je crois que d'ici le 31 décembre le courrier correspondant peut être élaboré.

Jean-Marie DARMIAN :

Je voulais dire à Jacques Maugein que ce projet-là est un sujet de préoccupation essentielle, et je pense que toute initiative que prendrait le Conseil Général, visant à mobiliser des fonds de l'Etat à l'heure actuelle, serait une excellente mesure pour les finances du Conseil Général, et je ne vois pas pourquoi elle serait refusée, pour peu qu'ils soient durables.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

On peut toujours espérer !

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

La ressource en eau, qui peut paraître abondante en Gironde, est cependant inégalement répartie sur le territoire. De plus, sa qualité n'est pas toujours compatible avec les besoins des usagers. Ce constat a conduit notre collectivité à promouvoir une gestion patrimoniale de la ressource, afin d'acquérir les connaissances et l'organisation nécessaires à sa préservation.

A ce sujet, à travers le SMEGREG, la Cub et le Conseil Général ont fédéré leurs compétences, qui sont différentes en la matière, puisque l'une est gestionnaire et pas l'autre, pour mettre en œuvre ce schéma d'accès à la ressource.

Les programmes d'actions que je vais vous présenter témoignent de cet engagement.

1 – LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Ce programme concerne la connaissance de la ressource en eau, tant en surface qu'en souterrain, et sa gestion intégrée conformément aux directives européennes. Il regroupe quatre actions : le suivi des eaux de surface, dans lequel le Conseil Général s'est investi depuis de nombreuses années, et c'était un des premiers départements avant de commencer avec le BRGM, la gestion des nappes profondes, la maîtrise d'ouvrage de la conduite d'eau du Blayais et l'organisation de la semaine de l'eau.

L'exercice 2009 sera marqué par un projet d'étude prospective sur la disponibilité de la ressource en eau, en regard des besoins agricoles girondins dans la vallée du Dropt sur le secteur de réalimentation par le barrage de Lescourroux.

Par ailleurs, l'organisation de la semaine de l'Eau en Gironde, prévue sur une semaine en décembre 2009, est envisagée comme un congrès rassemblant tous les acteurs de l'eau girondins et des experts nationaux voire internationaux autour des grands enjeux liés à l'eau, pour débattre et établir une politique de l'eau prospective, cohérente avec l'évolution du territoire girondin, son histoire et son patrimoine. Elle sera précédée par cinq journées de concertation sur l'eau, réparties sur 2008-2009, et accompagnée d'une communication adaptée à tous les publics sur toute la durée du projet. Cet événement pourrait être ensuite réitéré périodiquement.

2 – L'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS

L'ensemble des cours d'eau girondins constitue un patrimoine naturel, dont la gestion participe pleinement de la politique départementale d'aménagement du territoire.

L'implication du Conseil général dans l'aménagement des bassins versants se traduit d'une part par la gestion et la surveillance des deux grands bassins que sont la Garonne et la Dordogne, en apportant une attention particulière en ce qui concerne la prévention des crues, et d'autre part, par le soutien aux procédures de gestion intégrée des bassins versants (SAGE, PGE, contrats de rivières) et l'aide aux projets d'aménagement, de restauration et de gestion des cours d'eau conçus de manière globale sur un bassin versant.

L'année 2009 sera marquée par l'évolution du régime d'aides qui privilégie résolument, hors contraintes géophysiques fortes, la mise en œuvre de techniques douces respectueuses de l'environnement.

3 – LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Ce programme concerne la protection des zones humides et des rivières, la politique de suivi des rivières conduite par la Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER), ainsi que les participations financières aux structures territoriales compétentes. Les points forts du programme 2009 concernent la mise à l'étude d'un schéma départemental des zones humides et l'élargissement des missions de la CATER, qui intègre les compétences d'animation territoriale que lui confère la loi sur l'eau de décembre 2006.

4 – LA PROTECTION CONTRE LES EAUX

Le Conseil général intervient en maîtrise d'ouvrage directe pour la restauration et l'entretien des digues qui protègent une partie de la commune de Saint-Loubès sur la presque île d'Ambès et les Mattes du Bas Médoc. La maîtrise d'ouvrage départementale sur ces deux sites continue de s'exercer dans l'attente d'une maîtrise d'ouvrage locale, conformément aux orientations de l'instance départementale de régulation du risque inondation.

En 2009, des réflexions seront menées afin de consolider l'intervention du SPIPA sur le secteur de la digue départementale de Saint Loubès, et des démarches seront engagées auprès de la DIREN Midi Pyrénées, afin d'obtenir des subventions dans le cadre du Plan Garonne pour financer les travaux de renforcement de la digue des Mattes du Bas Médoc.

5 – LA DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

En concertation avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la Fédération girondine de défense forestière contre l'incendie (DFCI), le Conseil général participe financièrement aux actions de protection contre les incendies du massif forestier girondin qui, rappelons-le, couvre près de la moitié du territoire départemental. Ces actions s'articulent essentiellement autour de deux axes : les pistes forestières et les points d'eau. La protection des hameaux et des secteurs en voie d'urbanisation est prise en compte pour les points d'eaux par des aides spécifiques. Ces interventions, en terme de créations de points d'eau par rapport à la lutte contre l'incendie, permettent de déconnecter la couverture de ce risque des réseaux d'eau potable, pour qu'une eau d'une qualité bactériologiquement donnée pour être potable soit au maximum mobilisée pour la consommation humaine. Là aussi, dans

le cadre de l'Agenda 21, nous sommes dans la logique de nos interventions, mais également, en intervenant dans ce domaine-là, nous avons un rôle important quant aux coûts supportés par la collectivité.

6 – LES PROJETS EUROPEENS 2007-2013 : POLITIQUES PUBLIQUES DE L'EAU

La réflexion globale sur la gouvernance de l'eau apparaît donc comme étant au cœur de nos préoccupations, et nous a naturellement conduit à déposer la candidature de la Gironde à l'appel à projet européen INTERREG IV pour la zone Sud Ouest Europe. Ce programme doit permettre de rechercher, avec les collectivités locales espagnoles, portugaises et françaises partenaires, la meilleure adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau et les besoins nécessaires aux activités humaines pour chaque projet local.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives à notre politique de la ressource en eau ainsi que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre qui s'élèvent à 3 686 902 € en AP/AE, 4 574 663 € en CP en dépenses et à 535 465 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 11 - POLE EAU : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Philippe CARREYRE :

Je me réjouis d'une telle délibération pour différentes raisons. La première, notamment au niveau de l'usage agricole, trop souvent en oligocène les eaux ont 20 000 ans, mettent 5000 ans pour se régénérer, et des pompages massifs se font dans ces eaux. On ne parle pas en volume, on parle en pression, cela entraîne des pollutions graves de ces eaux exceptionnelles de 20 000 ans. Je me réjouis que l'on parle de préservation. En Grèce et en Espagne il y a des problèmes d'alimentation en eau potable pour les habitants, et cela nous pend au nez si on continue avec de tels abus.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE

Rapporteur : Jacques MAUGEIN

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général s'est délibérément engagé, depuis de nombreuses années, dans une politique volontariste de développement durable, en matière d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Eaux Usées. Bien que ces actions ne rentrent pas dans les compétences obligatoires du Département, notre assemblée a souhaité être le premier partenaire des collectivités, maîtres d'ouvrage ; ceci reste une priorité, qui s'appuie sur les différentes obligations réglementaires de la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques, des Directives Cadres Européennes et du SAGE Nappes Profondes de la Gironde.

Pour pérenniser l'action du Conseil Général dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement et contribuer ainsi à la protection de l'environnement et à l'aménagement raisonné du territoire, il vous est proposé d'examiner les orientations ci-après concernant ces politiques pour l'année 2009, en partenariat avec plus d'une centaine de maîtres d'ouvrage, qui sont des communes, des syndicats intercommunaux, ou des communautés de communes, pour l'essentiel de la liste de nos partenaires.

1) LES ETUDES D'A.E.P. ET D'ASSAINISSEMENT

En matière d'eau potable, les études d'équipement intègrent depuis 2004 les orientations du SAGE "Nappes Profondes de Gironde". Elles concernent les études diagnostiques d'ouvrages d'A.E.P, étapes réglementaires obligatoires (42 collectivités ont engagé cette démarche sur les 78 arrêtées par le SAGE), les études d'économies d'eau sur le patrimoine public des collectivités et les études nécessaires pour assurer la pérennité des investissements.

Pour l'assainissement, les études d'équipement concernent également des étapes réglementaires obligatoires, des études nécessaires à la pérennité des investissements ainsi que des études d'assainissement non collectif.

2) LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les actions du Conseil Général en faveur de l'Alimentation en Eau Potable ont débuté dans les années 1960/70, avec la nécessité et la volonté de produire et de distribuer l'eau potable sur l'ensemble du territoire girondin. Depuis l'élaboration et la validation du SAGE "Nappes Profondes de Gironde", en novembre 2003, le Conseil Général s'est engagé dans une politique qui permet aux collectivités maîtres d'ouvrage de respecter les objectifs fixés par ce

SAGE à l'horizon 2013 (réduction des prélèvements de 30 millions de m³ par an dont 50 % grâce aux économies d'eau et 50 % avec l'apport de ressources de substitution).

Economies d'eau

Selon leur ancienneté, les réseaux présentent des fuites ou des dégradations entraînant des pertes d'eau comprises entre 20 et 40 % des volumes transités. La mise en place de la sectorisation sur les équipements, démarrée en 2005, dans le cadre des études diagnostiques, permettra de mieux appréhender leur fonctionnement et de quantifier les économies réalisées.

Pour compléter nos actions d'économies d'eau sur les réseaux, un nouvel axe de maîtrise des consommations est engagé depuis 2008 ; il consiste à inciter les communes à réduire les volumes utilisés dans leurs bâtiments et équipements (écoles, mairie, salle des fêtes, espaces verts, stades...). Pour ce faire, il est proposé une mission au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire pour accompagner ces collectivités dans leurs démarches d'économies d'eau sur leur patrimoine public. Cette mission assurera les fonctions de suivi et d'accompagnement des collectivités, d'aide à la mise en place d'emplois-relais d'assistance technique et administrative et d'animation d'un réseau départemental d'acteurs locaux agissant dans le domaine des économies d'eau.

Recherche de ressources de substitution

Des études techniques, portées par le SMEGREG dans le cadre des préconisations SAGE, ont été engagées afin de proposer des solutions de substitution et d'économie d'eau. Ces études concernent le Cœur-Entre-Deux-Mers, le Nord Médoc, le secteur Ouest CUB Sainte Hélène et le Sud Gironde. Une telle démarche, dans un souci de solidarité, conduit à mutualiser les ressources en eau à grande échelle et accompagner les collectivités concernées dans la mise en œuvre des projets de ressources de substitution.

L'assistance technique aux collectivités

Elle se concrétise au niveau de la programmation des investissements auprès des maîtres d'ouvrage, mais également dans le cadre des missions de la Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable. Cette cellule est en charge des données issues de la sectorisation, du suivi des périmètres de protection des captages et de la production et l'expertise de l'ensemble des données sur l'eau, dans le cadre de la convention Agence de l'Eau/Conseil Général à signer pour la période 2009/2012.

Le Fonds d'Harmonisation du Prix de l'Eau

Instauré en 1980, il constitue un outil de financement destiné à diminuer l'impact du coût des investissements sur le prix de l'eau supporté par l'abonné, dans un esprit de solidarité entre les collectivités. Pour 2009, il est proposé de maintenir ce fonds en l'état, qui compte 42 communes et 52 syndicats intercommunaux, soit 90 % des collectivités distributrices de notre département.

Toutefois, au vu des réorientations des actions des collectivités vers une meilleure gestion de leur patrimoine, il convient de réfléchir en 2009 à une nouvelle définition du fonds, qui pourrait s'orienter vers un soutien à la remise en état ce patrimoine, dans un souci

d'économies d'eau. A cet effet une étude économique et juridique sur les possibilités d'évolution du FHPE sera engagée en 2009.

3) SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Les actions du Département s'appuient sur les mesures de la Directive Cadre Européenne (DCE) qui fixe les objectifs à atteindre, et en particulier la mise en conformité du traitement des Eaux Résiduaires Urbaines (ERU). Elles s'inscrivent également dans le Contrat Stratégique passé avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le cadre de son IXème Programme d'intervention 2007-2012.

En 2008, le montant total des demandes d'aide pour l'assainissement s'est élevé à près de 128 millions d'€ de travaux, soit 11 % de plus qu'en 2007. Les crédits disponibles ont permis de financer plus de 43 millions d'€ de travaux, répartis entre les stations d'épuration (29 millions d'€) et les réseaux de collecte (14 millions d'€).

Pour 2009, il vous est proposé que le Conseil Général intervienne en assainissement collectif pour :

- les créations, extensions et reconstructions de stations d'épuration,
- le traitement et la valorisation des boues et des matières de vidanges, conformément aux directives du Plan Départemental des Déchets,
- la mise en place de dispositifs d'autosurveillance sur les stations d'épuration,
- les réseaux de collecte en priorisant les collectivités situées en deçà d'un seuil de 70 % d'abonnés raccordables, avec un plafond d'investissement de 9 000 € par abonné. La réhabilitation de ces réseaux, quant à elle, est financée en annuités, sous réserve d'avoir réalisé une étude patrimoniale diagnostique du système d'assainissement.

Assistance Techniques aux collectivités

Ces missions concernent d'une part l'assistance technique, effectuée par le SATESE, pour le diagnostic et le suivi régulier des ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues, dans le cadre de la LEMA, et, d'autre part, la validation et l'exploitation des diagnostics de fonctionnement des ouvrages, afin d'en évaluer les performances dans le cadre de la nouvelle convention à signer avec l'Agence de l'Eau pour la période 2009/2012.

Assainissement Non Collectif

Pour l'assainissement non collectif (ANC), le Conseil Général soutient depuis plus de cinq ans les actions des collectivités dans leurs missions de diagnostics et de réhabilitation des équipements existants, portées par les SPANC. Cela a permis la création de 94 SPANC, communaux et intercommunaux, qui couvrent l'ensemble du département. Fin 2008, plus de 50 000 installations existantes ont été contrôlées avec le soutien financier du Conseil Général.

En 2009, le Conseil Général doit poursuivre l'accompagnement des SPANC, en soutenant les programmes pluriannuels de réhabilitation des installations, dites "points noirs" (pollution du milieu naturel avérée).

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la politique relative à l'assainissement et à l'eau potable, qui s'élèveront globalement en dépenses à 19 355 986 € en AP/AE et 16 208 716 € en CP et en recettes à 990 000 €.

AVIS DE LA COMMISSION 11 - POLE EAU : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

Alain RENARD :

Une petite observation. Nous avons au niveau des collectivités en 2008 eu beaucoup d'inquiétudes par rapport au financement du Bassin Adour Garonne sur les stations d'épuration, et il faut savoir que les crédits, qui étaient auparavant distribués sur des projets de petites comme des grandes collectivités, ont dû être affectés en priorité pour la mise en conformité des grandes stations d'épuration qui avaient de lourds dysfonctionnements, notamment l'agglomération bordelaise était concernée ; je regrette que notre collègue Michel Duchêne, qui demande du concret, se soit déjà envolé, j'aurais aimé qu'il puisse l'entendre, non pas pour donner des leçons, ce n'est pas mon style. Les collectivités en question ont leur programme 2008 qui va pouvoir être financé au travers d'un emprunt souscrit par l'Agence de Bassin. Il faut savoir que ledit emprunt sera remboursé à partir des cotisations qui seront payées sur les volumes consommés, et que d'autre part une partie des ressources de l'Agence de l'Eau a été ponctionnée par l'Etat afin de payer les pénalités dues à l'Europe pour non-conformité aux règles de traitement et de salubrité des eaux.

Jacques MAUGEIN :

Si Alain Renard le permet, je vais ajouter un mot, dans le droit fil de ce qu'il vient de relater fort justement, et qui pénalise l'exécution de programmes des maîtres d'ouvrage dans ce Département. Puisque maintenant on parle en milliards, on nous a annoncé, et à la disposition d'un nouveau Ministre qui s'appelle Patrick Devedjian, un certain nombre de milliards d'euros, je ne sais plus combien... Il me semble qu'il est important de faire une intervention immédiate sur ce sujet, de façon à expliquer ce que vient de dire Alain Renard, c'est-à-dire le retrait de l'Agence de Bassin par rapport à l'exécution de programmes qui étaient prêts à être engagés en 2008, et qui ne l'ont pas été, de telle sorte que nous allons avoir maintenant des projets, peut-être encore des projets 2007, 2008, et des projets 2009, qui pourraient être financés par une rallonge, si naturellement à l'intérieur de ce paquet de milliards il y a quelques millions pour nous. Je pense que 6 millions d'euros permettraient en Gironde de faire face à la situation, de débloquer les travaux qui sont nécessaires à la dépollution, qui rentrent vraiment très nettement dans le cadre de l'exécution des programmes

du Grenelle de l'environnement et qui de surcroît sont de nature à assurer le travail des employés des entreprises de travaux publics et des canaliseurs de ce Département.

Pierre AUGÉY :

Je ne peux pas ne rien dire pour l'Agence de l'Eau. Je confirme ce que viennent de dire les collègues. Simplement dire que la France a été condamnée pour non respect de la directive européenne à 63 M€, et l'Etat va le faire payer aux agences, il ne faut pas rêver, et donc aux consommateurs. Et pour essayer d'éviter d'avoir à payer 63 M€ de condamnation, nous demandons aux sept agences d'inscrire dans le programme 2008, dans les lignes 11 et 12 qui concernent l'assainissement, obligatoirement les stations qui n'étaient pas en règle. Ce qui fait que nos 164 M€ prévus pour ce programme ont été complètement mangés par ce qui n'était pas en règle à la directive ERU 1998, notamment la CUB, la ville de Toulouse et puis deux autres bien plus petites. Cela fait sortir du financement des crédits de paiement 2008 toutes les subventions qui étaient prévues, notamment pour les départements avec qui nous avons contractualisés et nous étions engagés dans des compléments de financements. Dans le collège des élus du conseil d'administration de l'Agence de Bassin, nous sommes intervenus avec véhémence pour que la parole donnée aux différents départements de l'Agence soit respectée, et que l'on trouve les moyens d'honorer notre parole et nos engagements de financement.

Ce que nous avons fait, nous le savons ici aussi dans notre Conseil Général, le budget est une chose, les crédits de paiement et commencer à payer avant le 31 décembre de l'année civile sont autre chose que l'ensemble du budget. Nous avons vu qu'avec un emprunt de 60 M€, pour ce qui concerne l'Agence de Bassin et 20 M€ de crédits de paiement, nous pouvions reprendre l'ensemble des dossiers qui faisaient défaut pour nos communes et nos départements pour l'année 2008. Cela est passé à la commission du conseil d'administration de l'Agence qui s'est déroulée lundi, et donc on ne laissera pas une commune sur le bord de la route. Par contre, les élus ont quelques soucis par rapport à 2009, puisqu'il a été décidé de tenir l'engagement d'inscrire et de financer tous les programmes dont les ordres des travaux étaient prêts à être lancés en avril 2008. Et au-delà, on a renvoyé cela à une décision du mois de février. Croyez bien que les élus représentant la moitié du conseil d'administration, on va faire en sorte que tous les engagements soient honorés. Mais j'ai encore quelques inquiétudes. J'ai l'habitude de ne jamais promettre tant que ce n'est pas voté par le conseil d'administration.

Pour 2008, on n'en laisse pas au bord du chemin, on les a rattrapés grâce à la bataille des élus, comme nous étions la seule agence, Adour Garonne, à solliciter l'emprunt, Bercy était revenu en arrière, en disant qu'il n'autorisait pas de prêts pour les agences. Donc on revenait vraiment sur les engagements que l'on avait pris. L'Agence de l'eau doit revenir visiter l'ensemble des départements en début d'année 2009, pour reconfirmer et voir les programmes que nous avons inscrits et les co-financer, mais on veut avoir l'engagement que la parole sera tenue jusqu'à la réalisation de ces travaux. Tout cela va se discuter en janvier et au plus tard le 12 février. Nous sommes vigilants, et heureusement il y a beaucoup d'élus qui siègent dans les Agences de Bassin.

Jacques MAUGEIN :

Je maintiens ma proposition, de façon à permettre à l'Agence de Bassin de poursuivre sa politique en 2009, parce que le discours de Pierre Augéy est clair dans le cadre de

l'exécution des programmes 2008. Mais pour l'instant l'Agence de Bassin est en retrait pour 2009, donc il faut prendre des dispositions ailleurs pour aider l'Agence de Bassin à tenir des engagements qu'elle n'a pour l'instant pas pris, mais qui découlent des décisions que l'on est en train de prendre en ce moment-ci au niveau de notre conseil.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE